

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS HANDICAPES
**Qui sont-ils et comment favoriser
leur réussite professionnelle ?**

*Étude sur les parcours des TIH et pistes d'amélioration
de leur accompagnement.*



Sommaire

Introduction	3
I. Méthodologie de l'étude	7
1. Le rôle du COPIL	7
2. Périmètre de l'étude : les TIH en activité	7
3. La revue littéraire	8
4. L'enquête par questionnaire	8
5. Les entretiens individuels	9
6. Les focus groups	10
7. L'implication des entrepreneurs en situation de handicap	10
II. Profils des travailleurs indépendants handicapés	11
1. Age et genre des entrepreneurs en situation de handicap.....	11
2. Un niveau de formation élevé	12
3. La situation de handicap	13
4. Le statut de TIH : des craintes qui persistent	15
III. La création de l'activité dans le parcours des TIH	19
1. La situation des indépendants avant la création de leur activité actuelle	19
2. L'ancienneté de l'entreprise	19
3. L'implantation de l'activité des indépendants en situation de handicap	22
4. Un secteur d'activité varié	23
5. Le choix du statut	25
6. L'activité d'indépendant des TIH : une activité principale ou complémentaire ?	27
7. Le lieu de travail des TIH	29
IV. La situation économique	30
1. Le chiffre d'affaires des travailleurs indépendants handicapés	30
3. Le temps consacré à l'activité	36
4. Les indépendants travaillent seuls	37
V. L'expérience des entrepreneurs	40
1. Les raisons du choix de l'indépendance : des entrepreneurs en recherche d'autonomie et de « plaisir » dans le travail	40
2. Les principaux écueils des travailleurs indépendants en situation de handicap	42
3. Quelle influence du handicap sur la vie d'entrepreneur ?	44
4. Focus sur les travailleurs indépendants handicapés ayant arrêté leur activité	53
VI. Des indépendants isolés et en quête de soutien	55
1. Des besoins en accompagnement pour la création de leur activité	57
2. Des besoins en accompagnement pour le plan de financement initial	58
3. Les difficultés d'accès aux dispositifs d'accompagnement	59
Conclusion	61
Pistes d'amélioration	61
Bibliographie	72
Annexes	73
Participants à l'étude	77

Introduction

Il existe de nombreuses données statistiques sur l'emploi des personnes en situation de handicap, mais encore très peu sur les travailleurs indépendants handicapés. Pour commencer à cerner cette catégorie, il est possible de croiser les données concernant les emplois non-salariés, et celles concernant les travailleurs en situation de handicap.

Selon les estimations d'emploi 2019¹, il y a 28,5 millions de personnes en emploi en France. Parmi elles, 25,5 millions exercent une activité salariée et 3 millions exercent une activité non salariée². La part des emplois non-salariés augmente, soutenue notamment par la création d'entreprise qui est en croissance constante depuis plusieurs années. Cela peut s'expliquer notamment par l'évolution de la législation en faveur du statut des micro-entrepreneurs : d'une part le doublement du plafond de chiffre d'affaires (qui étaient initialement de 82 200 euros pour une activité commerciale et de 32 900 euros pour des prestations de services ou activités libérales) et d'autre part en raison de l'élargissement de l'aide à la création d'entreprise (ACRE) auprès de l'ensemble des créateurs d'entreprises en 2019 (initialement réservée aux seuls chômeurs).

La part des personnes en situation de handicap dans la population en emploi est estimée à 10,4% d'après l'enquête emploi de l'Insee, soit 2,8 millions de personnes. Sont comptabilisées dans cette population les personnes qui disposent d'une reconnaissance administrative du handicap (environ 1 million de personnes), ainsi que les personnes présentant un problème de santé durable et des difficultés depuis au moins six mois dans les actes de la vie quotidienne. Les personnes handicapées en emploi sont nettement plus âgées que la moyenne et occupent plus souvent des postes peu qualifiés. Cela s'explique notamment par un niveau de formation moins élevé que la moyenne : 7% de cadres contre 18% pour l'ensemble de la population active.

L'enquête Emploi révèle également qu'en 2019 le taux de chômage des personnes handicapées³ est deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population active : 16 % des personnes handicapées « actives » sont au chômage, contre 8 % pour l'ensemble de la population active. D'après une étude réalisée par le CCAH (Comité de Coordination Action Handicap) en 2018⁴, 48 % des chômeurs en situation de handicap ont 50 ans ou plus contre 25 % pour l'ensemble de la population, et seulement 27 % ont un niveau d'études supérieure ou égal au bac (contre 45 % pour l'ensemble des publics). Certains salariés en situation de handicap évoquent un plafond de verre en termes d'évolution professionnelle puisque 10 % des hommes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap sont cadres contre 21 % de l'ensemble des hommes en emploi. Parmi les femmes, 1 % des femmes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap sont cadres, contre 14 % chez

¹ Emploi chômage revenu du travail, Collection Insee Référence, édition 2020

² Dirigeants d'entreprises, profession libérale, auto-entrepreneur, micro-entrepreneur, artisans, commerçants etc

³ Il s'agit ici de personnes actives dont le handicap a été reconnu administrativement

⁴ CCAH, l'entrepreneuriat nouvelle piste d'emploi des personnes en situation de handicap, septembre 2018

Introduction

l'ensemble des femmes actives.

D'après les dernières données publiées par l'AGEFIPH⁵, 8,6% des demandeurs d'emploi sont en situation de handicap en 2019, soit une baisse de 4% par rapport à l'année précédente. En comparaison avec le reste de la population, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) concentrent plus de femmes (50% contre 48%), et une part des personnes de 50 ans plus élevée (44% contre 30%). Les BOE sont également davantage concernés par le travail à temps partiel (34% contre 18%). Enfin, la part des indépendants est plus faible que pour le reste de la population (8% contre 11% en 2015). Toutefois, les créations d'activité augmentent avec près 3600 créateurs aidés financièrement⁶ en 2019, soit une progression de 11 % en un an. Parmi ces 3600 créateurs d'entreprise soutenus par l'AGEFIPH, il y a une majorité d'hommes (59%), la moyenne d'âge est de 44 ans et 57% ont un niveau de formation de niveau bac et plus. Ces créateurs d'entreprises ayant obtenu une aide financière de l'AGEFIPH, se répartissent ainsi : 50 % de micro-entrepreneurs, 30 % de sociétés, 20 % d'entreprises individuelles et 9% de reprises⁷. De plus, selon le CCAH, plus de 7 700 entrepreneurs, commerçants, artisans, professions libérales ou chefs d'exploitation agricole ont été reconnus en invalidité permanente ou définitive en 2015⁸.

D'un point de vue réglementaire, deux critères sont retenus pour être travailleur indépendant handicapé (TIH) :

- Avoir le statut d'indépendant au sens de l'article L8221-6 du code du travail : absence de lien de subordination avec le donneur d'ordre ; obtenir une immatriculation en tant que personne physique ou comme dirigeant moral d'une SARL ou d'une SCOP.
- Être bénéficiaire de l'OETH (obligation d'emploi des travailleurs handicapés)

Dans cette étude, on entend comme Travailleur Indépendant Handicapé (T.I.H) toute personne en situation de handicap ayant une activité professionnelle indépendante, c'est-à-dire toute activité professionnelle indépendante permettant à une personne d'être son propre employeur : les professions libérales, les chefs d'entreprise, les travailleurs non-salariés (TNS), les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les artistes, les auteurs... et plus généralement toute personne dont l'activité professionnelle n'a aucun lien de subordination par le salaire avec un tiers.

Par ailleurs, la loi de janvier 2016 pour la Croissance, l'Activité et l'Égalité des chances économiques a donné un véritable élan aux travailleurs indépendants en situation de handicap : leurs clients peuvent désormais les comptabiliser en unités bénéficiaires et

⁵ AGEFIPH, observatoire de l'emploi et du handicap, tableau de bord national, emploi et chômage des personnes handicapées, juin 2020

⁶ L'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer ou reprendre une activité grâce à une aide financière de 5000 euros sous certaines conditions : bénéficier d'une prescription Cap Emploi et avoir un apport de 1500 euros.

⁷ AGEFIPH, La pérennisation des entreprises créées par les personnes handicapées avec le soutien de l'AGEFIPH

⁸ Cahier du CCAH n°8, L'entrepreneuriat, nouvelle piste d'emploi des personnes en situation de handicap, septembre 2018.

Introduction

ainsi répondre à leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Cette évolution réglementaire reste pourtant encore assez méconnue aussi bien chez les travailleurs indépendants en situation de handicap que chez les entreprises ou fournisseurs faisant appel aux TIH. Pourtant, ces derniers peuvent y trouver plusieurs avantages avec notamment l'élargissement des accords Handicaps en y inscrivant la sous-traitance auprès des TIH et donc la baisse des contributions AGEFIPH. Depuis le 1^{er} Janvier 2020, suite à la réforme de l'OETH, cette prise en compte a évolué.

L'ensemble de ces données et de ces informations sur l'emploi des personnes handicapées et plus particulièrement sur les TIH, montrent qu'il existe déjà plusieurs études réalisées sur l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap⁹, dont un état des lieux assez complet réalisé récemment par le CCAH¹⁰. **Toutefois, ces connaissances sont encore trop générales et il est nécessaire aujourd'hui de regarder plus finement et d'un point de vue qualitatif les différentes caractéristiques des entrepreneurs handicapés, de manière à fournir des points de repères plus justes et plus précis aux personnes ainsi qu'aux différents professionnels de l'accompagnement : *quel est leur profil (âge, sexe, parcours scolaire et professionnel, type de handicap, etc.) ? Quel est leur parcours ? Quelles sont leurs motivations ? Dans quel domaine d'activité créent-ils leur entreprise ?* L'emploi des personnes en situation de handicap prend des formes très diverses, allant de l'emploi en milieu protégé (ESAT, EA) à l'emploi en milieu ordinaire dans les administrations ou dans les entreprises : *en quoi les entrepreneurs handicapés constituent-ils une nouvelle catégorie d'acteurs qui a ses propres caractéristiques ? Quelle reconnaissance et visibilité auprès des acteurs (clients, fournisseurs, acteurs de l'accompagnement) ? Comment éviter les clichés et renouveler les représentations pour valoriser les entrepreneurs handicapés ?***

En outre, avec la notion de capabilité, les professionnels de l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont devenus plus attentifs à la manière dont les personnes elles-mêmes se mobilisent pour affirmer leur choix, pour augmenter leur pouvoir d'agir et vivre librement. ***Dans quelle mesure les entrepreneurs handicapés s'inscrivent-ils aujourd'hui dans cette perspective du droit à l'initiative et en quoi l'entrepreneuriat peut-il constituer une nouvelle forme d'émancipation ?*** Si les belles réussites des entrepreneurs handicapés sont mises en lumière, à l'instar de Dorine Bourneton, Amélie Tuhr, Philippe Croizon ou encore Guy Tisserant, l'entrepreneuriat peut aussi être une aventure pleine de risques qui se termine par un échec. Quelles sont les difficultés que rencontrent les travailleurs indépendants handicapés qui se lancent dans l'entrepreneuriat ? Quelles sont les soutiens et les aides qu'ils attendent, et en quoi les différentes formes d'accompagnement qui leur sont proposées apportent-elles un accompagnement à cette prise de risque ?

⁹ DARES, Entreprises et handicap, les modalités de mise en œuvre de l'OETH, 2015

¹⁰ Cahier du CCAH n°8, L'entrepreneuriat, nouvelle piste d'emploi des personnes en situation de handicap, septembre 2018.

Introduction

Souvent en rupture avec les services médico-sociaux ou le monde éducatif, les entrepreneurs handicapés tracent leur route sur des chemins non balisés. Chemin faisant, ils inventent dans l'entrepreneuriat un emploi et un mode de vie adaptés à leur handicap, ou bien ils développent des activités nouvelles qui apportent des solutions face à des difficultés qu'ils ont pu eux-mêmes rencontrer. Quelles sont ces innovations que portent les entrepreneurs handicapés ? En quoi constituent-elles de nouvelles opportunités pour développer l'insertion professionnelle, diminuer le chômage des travailleurs handicapés et, plus généralement, améliorer l'économie ordinaire ?

Pour explorer ces questions, la fondation Malakoff Humanis handicap a sollicité le bureau d'études émiCité ainsi que l'association h'up entrepreneurs afin de réaliser une première étude sur les profils et le parcours des entrepreneurs handicapés.

La fondation Malakoff Humanis handicap a créé un observatoire de l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap. L'observatoire mène des études collaboratives, en partenariat avec des associations représentatives du secteur du handicap ou avec des acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'observatoire s'intéresse à tous les sujets émergents concernant l'emploi des personnes handicapées, sur lesquels la production de connaissances peut renforcer l'engagement des entreprises et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Fondée en 2008 à l'initiative de 4 entrepreneurs TIH et une étudiante de l'ESSEC, h'up entrepreneurs est une association qui représente et accélère la réussite d'entrepreneurs en situation de handicap, créateurs ou dirigeants en activité, grâce à la mobilisation d'un réseau de plus de 300 coachs ou experts projets bénévoles.

Créé en 2013, émiCité est un bureau d'études qui s'appuie sur des méthodologies et des concepts issus de la recherche en sciences humaines et sociales, pour les mettre au service des personnes accompagnées et des professionnels de l'accompagnement, afin de développer leur expertise et valoriser leurs savoir-faire. Spécialisé dans l'innovation sociale au service de l'autonomie des personnes vulnérables, les travaux menés par émiCité répondent à une double exigence : faire reconnaître les savoir-faire issus de l'expérience et comprendre les logiques d'usage. Le bureau d'études émiCité travaille avec de multiples partenaires, qui ont tous en commun d'être des acteurs du changement.

I. Méthodologie de l'étude

1. Le rôle du COPIL

Cette étude est initiée par la fondation Malakoff Humanis Handicap dans le cadre de son observation de l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées. Afin de réaliser cette étude, un comité de pilotage a été mis en place. Composé à la fois d'acteurs de l'accompagnement des entrepreneurs handicapés, des associations représentatives des personnes en situation de handicap et de réseaux d'entreprises engagées en faveur des politiques handicap, le comité de pilotage réunissait des représentants de l'AGEFIPH, de APF France Handicap, de BGE, du Club Être, de Handicap.fr et de TIH Business. Seule la première réunion a été réalisée en présentielle en raison de la crise sanitaire COVID-19. Des visio-conférences ont été organisées pendant cette période afin de poursuivre la bonne réalisation de l'étude.

Le Comité de pilotage (COPIL) a joué plusieurs rôles. Tout d'abord, il a validé les propositions méthodologiques et les contours de l'étude : réalisation d'un questionnaire en ligne et appui à sa diffusion, réalisation d'une vingtaine d'entretiens auprès de TIH et organisation de 2 focus groups. Les membres du COPIL ont contribué à la diffusion du questionnaire auprès de leur réseau, ce qui a permis de recueillir un taux de réponse satisfaisant. Enfin, le COPIL a contribué à l'analyse des résultats.

2. Périmètre de l'étude : les TIH en activité

Dès le départ, l'objectif était de réaliser une étude exploratoire qui pourrait ensuite être prolongée par d'autres études plus ciblées sur un public ou une thématique spécifique en lien avec les travailleurs handicapés. Elle n'avait donc pas vocation à traiter tous les sujets en lien avec cette thématique. Après concertation, les membres du COPIL ont choisi de délimiter le périmètre de l'étude aux travailleurs indépendants handicapés en activité : ceux étant en cours d'activité ou ayant déjà créé leur activité. L'étude ne s'adressait pas spécifiquement aux personnes ayant arrêté leur activité et n'a donc pas traité de la pérennisation des entreprises créées par les TIH. De plus, le questionnaire ayant été diffusé par les différents membres du COPIL, la probabilité pour que les répondants soient en grande majorité des créateurs d'entreprise, était forte.

Méthodologie de l'étude

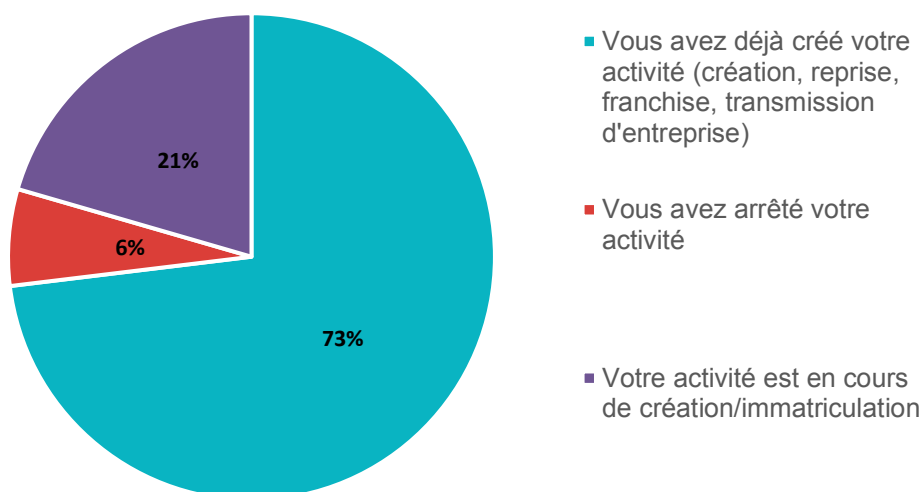


Figure 1 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 390 répondants

Les résultats du questionnaire montrent que 94% des répondants ont déjà créé leur activité, ou sont en cours de création.

Concernant la situation de handicap, il a été décidé de ne pas élargir aux travailleurs indépendants en ALD¹¹, mais de délimiter le périmètre de l'étude aux personnes reconnues handicapées dans un cadre administratif (par exemple via l'obtention d'une prestation handicap type AAH¹² ou RQTH¹³).

3. La revue littéraire

Une revue de littérature sur l'entrepreneuriat en général, sur les travailleurs indépendants en situation de handicap, et sur l'emploi des personnes handicapées, a été réalisée afin de situer le sujet dans un contexte plus large et d'identifier les besoins en connaissances. Ainsi, seules les principales données ont été retenues, celles ayant permis de bien cadrer le sujet dans le périmètre défini par les membres du COPIL : les travailleurs indépendants en activité, ayant une reconnaissance administrative de leur handicap.

4. L'enquête par questionnaire

Sur la base de la revue de littérature, un questionnaire en direction des entrepreneurs handicapés a été élaboré et diffusé par les membres du COPIL : la BGE, l'AGEFIPH, h'up entrepreneur, Handicap.fr, APF France handicap ainsi que le Club-être.

¹¹ ALD : Affectation Longue Durée

¹² AAH : Allocation Adulte Handicapée

¹³ RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Méthodologie de l'étude

Le questionnaire portait sur différents points :

- Le profil des entrepreneurs handicapés : âge, sexe, type de handicap, formation, etc.
- Le parcours professionnel : précédentes fonctions, type d'emploi etc.
- L'activité entrepreneuriale : l'année d'immatriculation de l'entreprise, le domaine d'activité, le statut, la situation économique de l'entreprise etc.
- Les motivations et le vécu : les raisons ayant amené à la création d'entreprise, les difficultés rencontrées et les éventuelles difficultés particulières engendrées par le handicap sur l'activité entrepreneuriale.
- Les attentes et les aspirations notamment en termes d'accompagnement

Pour obtenir un niveau élevé de représentativité des résultats, et compte tenu des différents biais liés à la diffusion du questionnaire, un objectif de 500 réponses au questionnaire avait été convenu.

L'enquête s'est déroulée du 02 mars au 16 avril 2020, et a obtenu 540 réponses dont 390 exploitables. Les travailleurs indépendants ont été interrogés par questionnaire en ligne. Toutefois, le répondant avait la possibilité de contacter un des responsables de l'étude en cas de difficultés pour compléter le questionnaire (pour des raisons d'accessibilité en lien avec le handicap par exemple). Trois personnes ont ainsi pu compléter le questionnaire au téléphone avec l'aide d'un des responsables de l'étude : deux personnes présentaient des troubles DYS et une personne malvoyante.

5. Les entretiens individuels

Pour comprendre de façon plus fine et précise la manière dont l'expérience d'être entrepreneur est vécue par les personnes handicapées, des entretiens ont été réalisés. Il s'agissait d'entretiens de type semi-directifs, conduit à partir d'une trame. Il était prévu de réaliser ces entretiens en face à face, mais compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19, les entretiens ont tous été réalisés au téléphone ou en visioconférence.

L'échantillon n'a pas pour vocation à être représentatif ou exhaustif comme pour les méthodes quantitatives. Il doit surtout pouvoir respecter un principe de diversité afin de mieux comprendre la pluralité des enjeux. Compte tenu de la diversité des profils des entrepreneurs handicapés, la réalisation d'une vingtaine d'entretiens semblait pertinente.

Les personnes participant aux entretiens ont été identifiées par l'intermédiaire du questionnaire : 121 personnes ont laissé leur adresse mail avec la possibilité de les contacter dans le cadre d'un entretien semi-individuel. Afin d'en sélectionner 20, différents critères de sélection ont été retenus :

Méthodologie de l'étude

- Le type de handicap
- L'âge
- Le moment de la survenue du handicap (avant ou après la création de l'entreprise)
- L'avancement de l'activité (en cours de création ou entreprise déjà créée)
- Le cumul avec d'autres activités
- Le statut de l'entreprise
- Le secteur d'activité.

Les entretiens ont duré entre 1h et 1h30. Ils ont été menés selon une grille d'entretien validée par les membres du comité de pilotage¹⁴.

L'ensemble des entretiens a été réalisé dans un cadre anonyme afin de respecter la confidentialité de la situation.

6. Les focus groups

Pour faire participer les entrepreneurs handicapés à l'analyse des résultats du questionnaire et des entretiens et à la formulation de préconisations, des focus groups ont été organisés. Il s'agit de réunir un petit nombre de personnes souhaitant contribuer à la réflexion, en enrichissant et en complétant les éléments recueillis par des propositions.

Les personnes participant aux entretiens ont été identifiées par l'intermédiaire des entretiens et du réseau de l'association h'up. De la même manière que pour les entretiens semi-individuels, ils ont été réalisés en visioconférence.

Deux focus groups d'une durée de deux heures chacun ont donc été animés par le bureau d'étude émiCité, avec la participation de l'association h'up. Au total, 7 travailleurs indépendants handicapés ont participé aux focus groups¹⁵.

7. L'implication des entrepreneurs en situation de handicap

Il paraissait important de préciser l'implication des travailleurs indépendants handicapés dans le cadre de cette étude, que ce soit pour leur participation au questionnaire, aux entretiens ou aux focus groups. Participer à cette étude signifiait d'une part prendre du temps (jusqu'à 1h30 d'entretiens, 2h de focus groups et une quinzaine de minutes pour le questionnaire), et d'autre part prendre du recul par rapport à sa propre situation. Pour toutes ces raisons, nous tenions tout particulièrement à saluer l'effort qu'ils ont fourni et qui a permis la réalisation de cette étude.

¹⁴ Cf Annexe 1 « grille entretien » et Annexe 2 « Tableaux récapitulatifs des entretiens »

¹⁵ Cf Annexe 3 « Focus Groups »

II. Profils des travailleurs indépendants handicapés

1. Age et genre des entrepreneurs en situation de handicap

Une part plus importante de femmes chez les travailleurs indépendants (en situation de handicap ou non) que pour le reste de la population en emploi

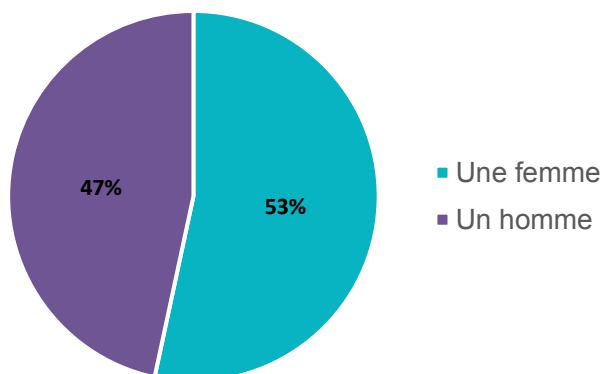


Figure 2 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 386 répondants

La part des indépendants en situation de handicap est légèrement plus élevée pour les femmes que pour les hommes (53%). On retrouve cette même proportion chez les autres travailleurs indépendants¹⁶. Les femmes sont légèrement moins présentes chez les personnes handicapées en emploi (autre que indépendants), ainsi que chez le reste des personnes en emploi (48% de femmes tout public confondu).

Une moyenne d'âge plus élevée que le reste de la population en emploi mais moins élevée que chez les personnes handicapées en activité.

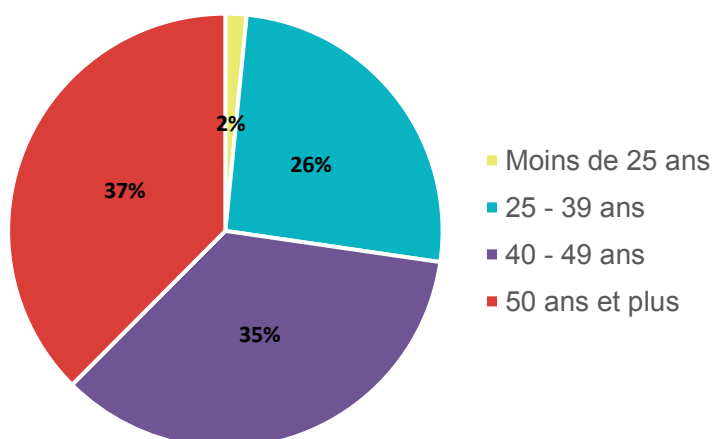


Figure 3 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 381 répondants

¹⁶ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

Profils des travailleurs indépendants handicapés

Près des ¾ des travailleurs indépendants handicapés ont 40 ans et plus. Là encore, le profil est similaire aux autres travailleurs indépendants puisque d'après l'enquête emploi¹⁷, la part des indépendants est plus élevée pour les 50 ans ou plus avec une moyenne d'âge de 49 ans¹⁸, et 44 ans pour les créateurs d'activité ayant reçu un financement de l'AGEFIPH¹⁹. Les plus de 50 ans représentent 32% chez les créateurs d'activité financés par l'AGEFIPH et 37% chez les TIH en général. Si la moyenne d'âge est plus élevée chez les travailleurs indépendants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, que chez les personnes en emploi en général (30% ont plus de 50 ans²⁰), cette moyenne d'âge est toutefois moins élevée que chez les personnes handicapées en emploi : 44% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en activité ont 50 ans et plus²¹.

2. Un niveau de formation élevé

Les travailleurs indépendants handicapés ont un niveau de diplôme deux fois plus élevé que les personnes ordinaires en emploi

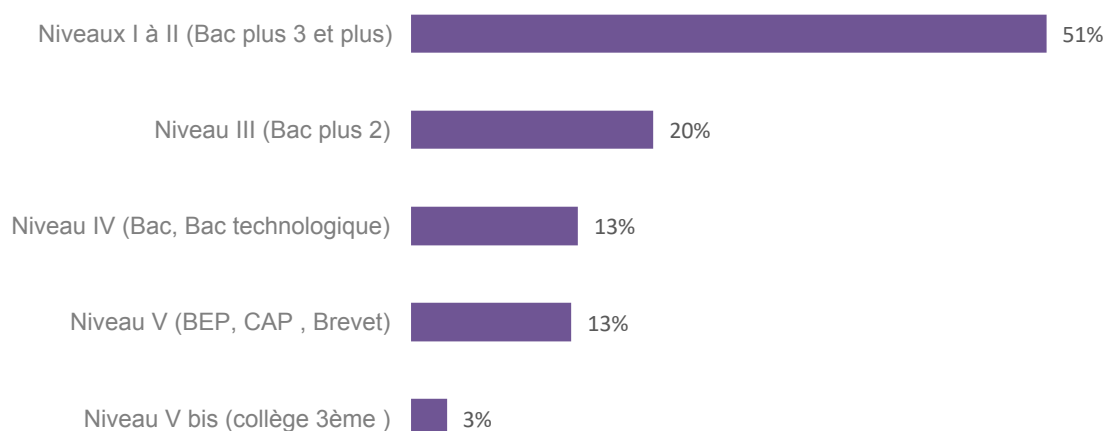


Figure 4: Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 379 répondants

¹⁷ Emploi chômage revenu du travail, Collection Insee Référence, édition 2020

¹⁸ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

¹⁹ AGEFIPH, observatoire de l'emploi et du handicap, tableau de bord national, emploi et chômage des personnes handicapées, juin 2020

²⁰ Emploi chômage revenu du travail, Collection Insee Référence, édition 2020

²¹ AGEFIPH, observatoire de l'emploi et du handicap, tableau de bord national, emploi et chômage des personnes handicapées, juin 2020

Profils des travailleurs indépendants handicapés

Il y a une surreprésentation de diplômés parmi les travailleurs indépendants handicapés par rapport aux personnes en emploi, avec ou sans reconnaissance du handicap : 24% des personnes handicapées en emploi ont un niveau de qualification égale ou supérieur au bac²², contre 42,7 % du reste de la population (personnes en emploi)²³ et 84% des entrepreneurs handicapés. Le niveau de qualification le plus élevé se trouve chez les travailleurs indépendants en général (avec ou sans handicap) avec 87% de personnes diplômés d'un niveau supérieur²⁴. Enfin, plus d'un entrepreneur handicapé sur deux a un niveau Bac plus 3 et plus. Toutefois, si ces données sur le niveau de diplôme des travailleurs indépendants handicapés sont plutôt positives et encourageantes, l'accès à la formation des personnes handicapées n'en demeure pas moins un enjeu de société.

3. La situation de handicap

Une majorité de personnes avec un handicap moteur

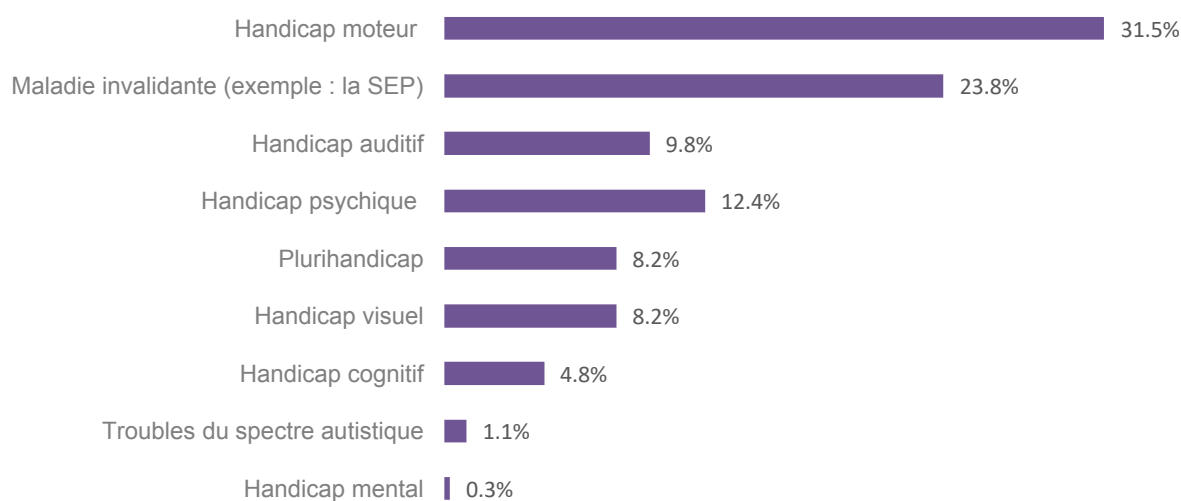


Figure 5 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 377 répondants

La majorité des travailleurs indépendants en situation de handicap ont un handicap moteur (31%), ce qui est semblable à la population en général puisque l'INSEE estime que la déficience motrice est la déficience qui concerne le plus de personnes (13,4% contre 11,4% pour les personnes concernées par une déficience sensorielle)²⁵.

²² Enquête emploi Insee 2015

²³ Emploi chômage revenu du travail, Collection Insee Référence, édition 2020

²⁴ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

²⁵ Enquête Handicap-Santé, Insee

Profils des travailleurs indépendants handicapés

Les maladies invalidantes (sclérose-en-plaques, sclérose latérale amyotrophique etc.) représentent 24% des travailleurs indépendants handicapés.

Ces estimations sur les différents types de handicap sont à prendre avec précautions. En effet, certaines maladies invalidantes comme la sclérose-en-plaques sont également un handicap moteur, ce qui peut biaiser les résultats. D'autre part, il y a souvent une confusion entre le handicap psychique et mental, y compris chez les personnes touchées par ces types de handicap. Enfin, les TIH présentant des troubles DYS (dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyspraxie, dysgraphie et la dyscalculie), et les TIH épileptiques n'ont pas toujours su se positionner au sein des différentes catégories de handicap proposées au sein du questionnaire. Le choix a été fait de formuler cette question au sein du questionnaire par une question fermée, et donc sans possibilité de faire connaître le nom de la maladie ou le type de handicap afin de faciliter le traitement des réponses. En laissant cette question ouverte, le risque était d'obtenir des résultats difficilement analysables.

Enfin, **la grande majorité des travailleurs indépendants handicapés étaient déjà en situation de handicap avant la création de leur activité :**

Etiez-vous déjà en situation de handicap avant la création de votre activité d'entrepreneur ?

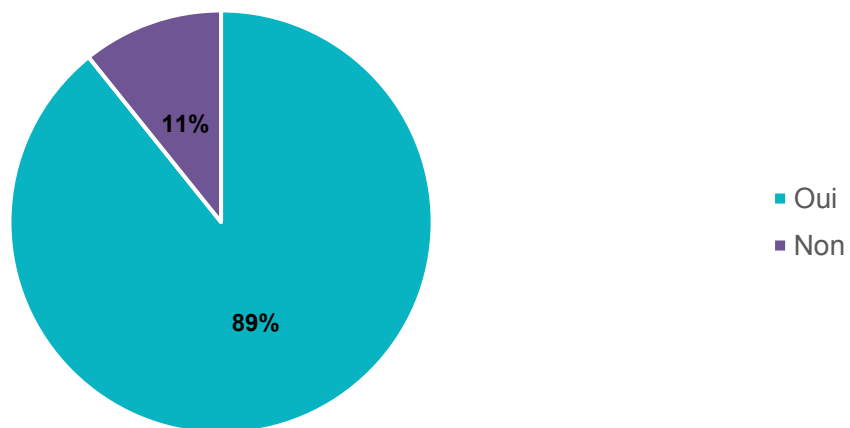


Figure 6 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 390 répondants

Profils des travailleurs indépendants handicapés

4. Le statut de TIH : des craintes qui persistent

a) LA RECONNAISSANCE ADMINISTRATIVE DU HANDICAP DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL : UNE RETICENCE QUI PERSISTE

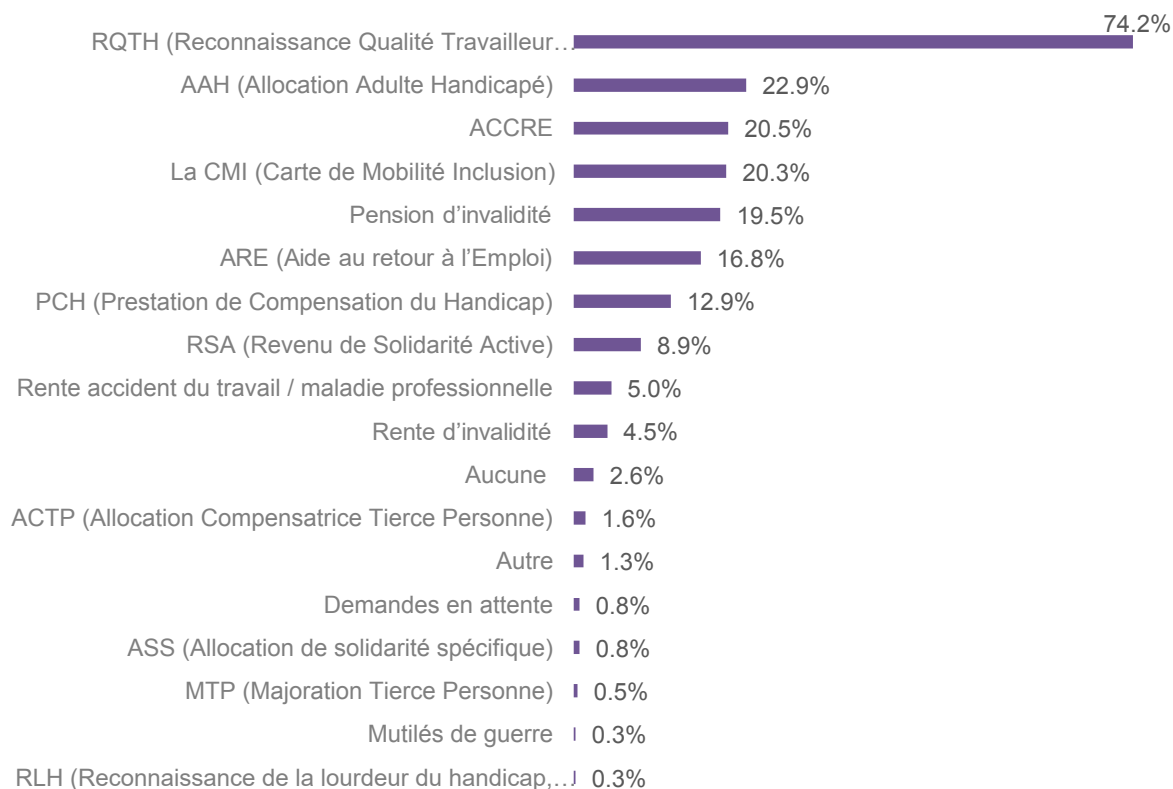


Figure 7 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 380 répondants

Cette étude montre qu'un quart des entrepreneurs handicapés n'a pas la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH). En effet, les personnes sont parfois réticentes à effectuer la demande de reconnaissance de leur handicap, pour de multiples raisons :

- « il y a toujours une difficulté à plaider qu'on est handicapé pour obtenir la reconnaissance. On peut se sentir stigmatisé. »
- « Beaucoup ont le sentiment d'être un poids pour la société. On ne veut pas coûter cher à l'état où à l'entreprise, on ne veut pas être vu comme ça mais être un moteur ».
- « Beaucoup sont gênés de toucher des aides »²⁶.
- « J'ai beaucoup hésité avant de faire RQTH car j'avais l'impression d'abuser. Mais après je me suis libéré de ça car je souffrais. »²⁷

²⁶ Verbatim issu du Focus Group 1

²⁷ Verbatim issu des entretiens individuels

Profils des travailleurs indépendants handicapés

Cette réticence pourrait être un élément explicatif de ce résultat sur la RQTH, puisqu'elle est perçue par certains entrepreneurs comme un poids administratif, comme une étiquette pouvant desservir son activité : *« Je n'ai pas de reconnaissance de mon handicap, et c'est un choix. Je ne sais pas ce que la RQTH pourrait m'apporter. Je découvre le monde du handicap, je n'y connais rien car je ne me mets pas dans la case « handicap » »*²⁸. Il en est de même pour les personnes avec un handicap invisible : la reconnaissance administrative du handicap le rend visible et concret : *« Ça met du temps dans le cheminement pour accepter ce terme de «handicapé » : il faut beaucoup de temps pour l'accepter, surtout lorsque le handicap est récent. »*²⁹ Mais si le handicap est invisible au premier abord, des incompréhensions liées aux non-dits peuvent vite faire l'objet de remarques désobligeantes : *« dans mon travail je ne dis pas que je suis en situation de handicap car j'ai l'avantage que ça ne se voit pas. Sauf qu'au bout d'un moment on me dit « hey mais t'as une mémoire de poisson rouge ». Pour vivre heureux vivons cachés et aujourd'hui il y a une grosse pression à cause du chômage, on ne veut pas prendre de risque donc on évite de faire des vagues »*³⁰.

L'acceptation du handicap peut également concerner l'entourage : *« je n'ai demandé ma RQTH que plusieurs années après le diagnostic de mon handicap psychique. Mon entourage, mes parents avaient du mal avec le terme handicap. Je n'osais pas demander ma RQTH car ça officialisait mon handicap en quelque sorte. J'avais peur qu'ils se distancient de moi. Mais après ma deuxième décompensation, ils ont pris ça un peu plus au sérieux, même si c'est toujours difficile à accepter pour mon père. Aujourd'hui j'arrive mieux à en parler et je le revendique car il y a des aides pour les personnes handicapées. »*³¹

D'après les indépendants interrogés, les entreprises ont également de nombreux préjugés sur les personnes ayant une RQTH :

- *« Les entreprises les moins sensibilisées pensent qu'une personne avec une RQTH a nécessairement un lourd handicap »*
- *« Pour beaucoup de personnes, le handicap est visible. Le fait que le pictogramme le plus connu et le plus médiatisé représente un fauteuil roulant, cela participe aux préjugés »*³².
- *« C'est surtout dans la vision des uns et des autres, le jugement, les fausses représentations sur le handicap. Moi j'ai fait des CV sans mentionner mon handicap et d'autres avec. Quand je parle de mon handicap au recruteur, je sens le malaise, les gens se posent quand même des questions : est-ce qu'il va être performant ? est-ce qu'il va me coûter cher ? Ils se disent : un mec handicapé, il y a un risque ! »*³³

²⁸ Verbatim issu des entretiens individuels

²⁹ Verbatim issu du Focus Group 1

³⁰ Verbatim issu des entretiens individuels

³¹ Verbatim issu des entretiens individuels

³² Verbatim issu du Focus Group 1

³³ Verbatim issu des entretiens individuels

Profils des travailleurs indépendants handicapés

Ainsi, les TIH se retrouvent à la fois confrontés aux préjugés et/ou aux craintes en lien avec l'entrepreneuriat : « *Le fait de travailler seul peut inquiéter les grosses entreprises car elles se demandent si on va pouvoir assurer le contrat jusqu'au bout* », et au handicap : « *le fait d'être en situation de handicap peut remettre en cause notre capacité à fournir un travail de qualité, et dans les temps. On est seul et en situation de handicap donc on cumule les craintes sur le fait de délivrer de la qualité et sur le fait de le délivrer en temps et en heure.* »³⁴

Le recours aux travailleurs indépendants handicapés n'est pas encore chose courante comme le précise un autoentrepreneur : « *le terme de TIH est récent et la législation a évolué récemment, ce n'est pas encore un réflexe de faire appel à nous comme pour une EA³⁵ ou un ESAT³⁶* ». En effet, la loi de janvier 2016 pour la Croissance, l'Activité et l'Égalité des chances économiques permet désormais aux entreprises de comptabiliser les travailleurs indépendants en situation de handicap à qui ils font appel, et ainsi répondre à leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Toutefois, cette nouvelle réglementation n'est pas toujours connue : « *De par mon métier [les ressources humaines, ndlr] je m'intéresse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Or ce n'est qu'en 2020 que j'ai découvert lors d'une réunion que les TIH étaient désormais comptabilisés dans l'OETH des entreprises. Je me suis dit : si moi je découvre ça 4 ans plus tard alors que je connais plutôt bien le secteur, ceux qui ne sont pas dans le sujet, ils sont à 100 000 lieux de ça !* »³⁷

D'après les TIH ayant participé à l'étude, les missions handicap des grandes entreprises ont un réel travail à réaliser en interne, de manière à instaurer une culture du handicap qui intègre les travailleurs indépendants handicapés (par exemple, avec un service achat qui serait sensibilisé à la sous-traitance auprès des TIH).

b) LA COMMUNICATION AUTOUR DU STATUT DE TRAVAILLEUR INDEPENDANT HANDICAPE

Une fois l'obtention de la RQTH acquise, certains entrepreneurs communiquent ouvertement sur leur statut de TIH : « *Je communique à mes clients sur mon statut de TIH, oralement ou sur les devis : ça leur permet de bénéficier d'une réduction de leur contribution AGEFIPH. Je les redirige vers mon site.* »³⁸

D'autres en font un véritable atout pour le développement de leur entreprise : « *le statut TIH a été une opportunité pour trouver des clients grâce à l'intérêt économique : j'ai trouvé cette niche commerciale de contacter les missions handicap des grandes entreprises en me présentant et en présentant cette valeur ajoutée. Ce qui était pour*

³⁴ Verbatim issu du Focus Group 1

³⁵ EA : Entreprise Adaptée

³⁶ ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

³⁷ Verbatim issu des entretiens individuels

³⁸ Verbatim issu des entretiens individuels

Profils des travailleurs indépendants handicapés

moi à la base un frein ou en tout cas quelque chose que je devais cacher est devenu un véritable atout concurrentiel. » Toutefois, cette communication doit se faire avec une certaine pertinence en fonction du client : *« Je m'adapte : si c'est une petite entreprise, je ne leur en parle pas. Je le mets en avant uniquement si je sais que ça va être avantageux pour le client. Je regarde leur effectif sur « société.com ». Le statut TIH est perçu par certains entrepreneurs comme une plus-value mais ce n'est pas le premier argument de vente : « Mais mon atout de vente, c'est mon expertise avant tout. »³⁹*

Cependant, tous les entrepreneurs ayant obtenu leur RQTH ne communiquent pas sur leur statut au premier abord :

- *« Je dis que je suis handicapée et appareillée si je vois que je suis gênée par rapport au bruit ou autre, mais sinon je ne me suis jamais servi de ce statut d'un point de vue commercial ou économique. Je ne l'ai même pas intégré moi comme étant quelque chose pouvant être utile. »⁴⁰*
- *« Je ne savais pas que qu'il y avait des avantages en tant que TIH. Je le dis à mes clients car ça se voit. Je demande si ça ne les dérange pas car j'ai besoin d'aide : je demande à un participant de relire mes notes par exemple. »⁴¹*

Mais même s'ils ne communiquent pas, certains ont pu gagner en qualité de vie au travail : *« J'ai gagné en confort depuis la reconnaissance de mon handicap car j'ai pu être appareillée. En fait, avant je compensais en lisant sur les lèvres. Depuis que j'ai identifié mon handicap, c'est beaucoup plus simple. Je me sens plus à l'aide. J'ai gagné en qualité de vie depuis la mise en place de ces appareils. »⁴²*

Enfin, d'autres TIH ne savent tout simplement pas comment aborder le sujet : *« Je veux le dire que je suis TIH par rapport aux unités bénéficiaires TIH mais c'est compliqué : comment j'en parle ? Comment ils font les autres ? Qu'est-ce que je dis ? comment je me protège ? J'ai peur de décevoir les gens. »⁴³*

³⁹ Verbatim issu des focus groups

⁴⁰ Verbatim issu des focus groups

⁴¹ Verbatim issu des entretiens individuels

⁴² Verbatim issu des entretiens individuels

⁴³ Verbatim issu des entretiens individuels

III. La création de l'activité dans le parcours des TIH

Les indépendants représentent 8% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi⁴⁴.

1. La situation des indépendants avant la création de leur activité actuelle

En majorité, les indépendants sont d'anciens actifs occupés :

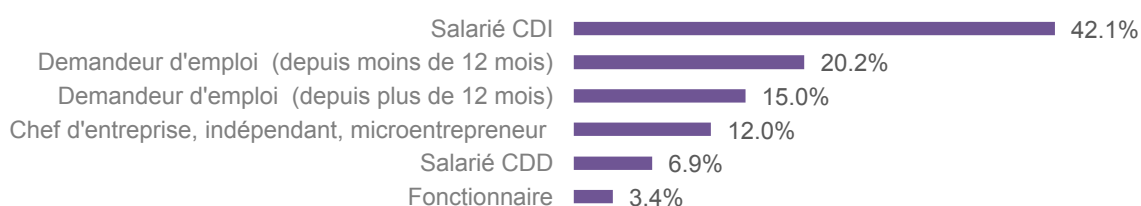


Figure 8 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 233 répondants

Avant de créer leur activité, 35,6% des travailleurs indépendants étaient inactifs. Parmi les 64,4% en activité, 42,1% étaient en CDI. Si la majorité des TIH étaient en emploi ou à leur compte avant de créer leur activité actuelle, ils sont toutefois moins nombreux que les autres travailleurs indépendants (81,3%)⁴⁵.

2. L'ancienneté de l'entreprise

La majorité des répondants ont créé leur activité récemment :

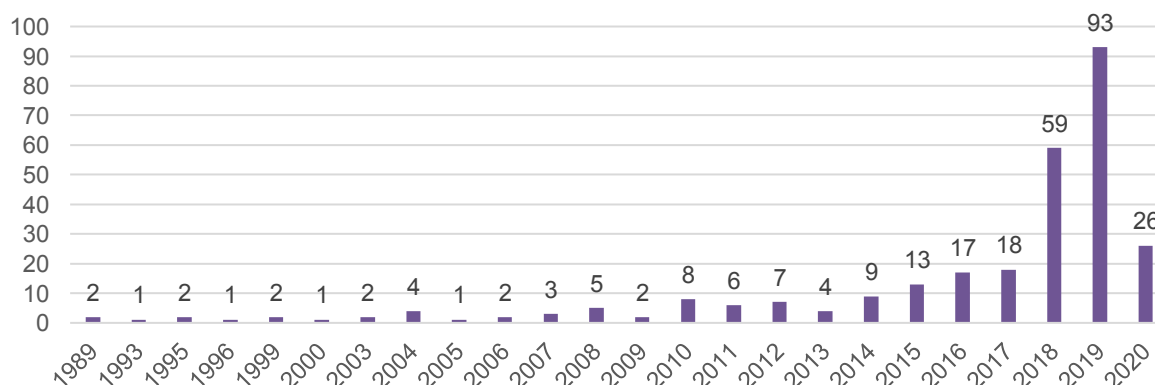


Figure 9 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 288 répondants

⁴⁴ AGEFIPH, observatoire de l'emploi et du handicap, tableau de bord national, emploi et chômage des personnes handicapées, juin 2020

⁴⁵ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

La création de l'activité dans le parcours des TIH

Il s'agit ici de l'année d'immatriculation de leur entreprise actuelle, et non du nombre d'années d'expériences en tant qu'indépendant.

En effet, ¼ des TIH ayant répondu à l'enquête avaient déjà créé une entreprise auparavant :

Est-ce votre première création d'entreprise ?

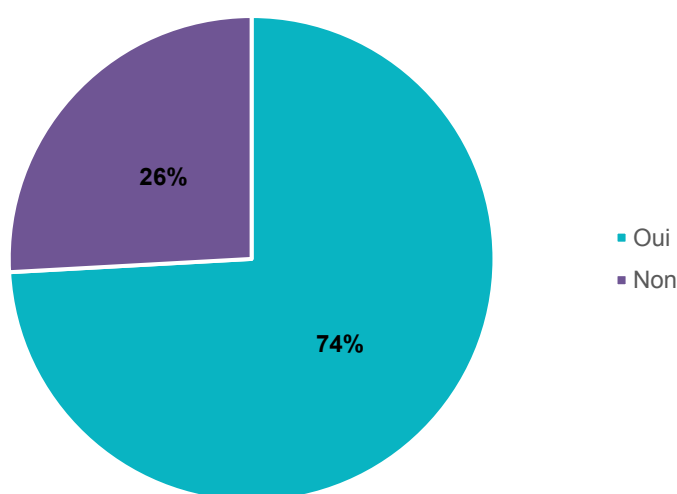


Figure 10 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 344 répondants

Voici un témoignage d'un travailleur indépendant handicapé ayant créé plusieurs entreprises⁴⁶ :

« J'ai une cinquantaine d'année, je suis d'origine pakistanaise. J'ai été blessé par balle pendant la guerre. Depuis, je suis paraplégique donc je me déplace en fauteuil roulant.

J'ai créé ma première entreprise en 1989. L'AGEFIPH venait de naître, j'ai obtenu un financement pour avoir le fax et l'ordinateur. Je vendais des objets publicitaires à l'époque.

A cette époque il y avait un stage obligatoire avec la CCI. C'était un moyen de rencontrer des gens, ça m'a bien aidé pour démarrer mon activité.

J'ai d'abord créé cette activité sous le statut d'auto-entrepreneur puis j'ai créé une SARL.

Le fait d'être indépendant m'a permis de partir quand je veux. J'ai bourlingué partout à travers la planète, je suis un aventurier dans l'âme.

⁴⁶ Témoignage issu des entretiens individuels

La création de l'activité dans le parcours des TIH

J'ai réduit l'activité de ma SARL et j'ai développé des activités sur les Foire-expo : je vendais des produits dans les snacks libanais. C'était très lucratif mais épuisant. Parallèlement je donnais quelques conférences sur le handicap dans des universités ou des écoles pour sensibiliser les jeunes. Je suis ensuite revenu petit à petit à la publicité tout en développant les conférences dans les Lycées, collèges de l'enseignement privé. Ça s'est fait par bouche à oreille. La demande était grandissante donc j'ai modifié l'objet sociale de mon entreprise pour inclure cette activité et pouvoir la facturer. Beaucoup d'écoles me demandaient des conférences sur la vie, sur l'engagement, sur la gestion du changement. Au départ je ne me faisais pas payer, puis j'ai voulu en faire une vraie activité. Le problème est que je travaillais avec les établissements privés et qu'il y a beaucoup de vacances scolaires. Résultat : je n'intervenais pas plus de 4 mois dans l'année, et j'avais considérablement réduit mon activité commerciale. Ces conférences étaient un moyen de m'échapper du quotidien de l'entreprise, je voyais des jeunes, j'adorais ça. Je devais faire un choix entre mon activité commerciale et les conférences car j'avais de plus en plus de demandes.

En 2007, après 18 ans de fonctionnement, j'ai eu l'opportunité de vendre la part de mon entreprise qui correspondait à mon activité commerciale. Mais je le regrette. La personne a vendu tout l'atelier que j'avais mis des années à développer. J'avais un très bon niveau de vie avec cette entreprise, je ne me rendais pas compte que j'allais tout perdre.

En 2007, j'ai donc opéré un changement de statut de mon entreprise en entreprise individuelle car j'ai voulu varier mon activité. En 2010, j'ai suivi une formation pour être coach de vie : je m'étais spécialisé sur les salariés en entreprise qui n'étaient pas bien dans leur travail et qui souhaitais changer de voie.

Puis, une amie m'a demandé de la rejoindre dans un métier de Consultant patrimonial. Elle est indépendante et travaille pour un gros groupe par lequel elle a été formée. Elle est l'intermédiaire entre l'entreprise et l'AMF. En 2017 j'ai décidé d'arrêter mon activité de coaching pour me mettre à fond sur mon activité de consultant patrimonial. J'ai suivi 550 heures de formations financées par moi-même et l'entreprise. Je devais être autoentrepreneur pour cette activité. J'ai toujours une ou deux personnes en coaching et je continue les conférences. J'ai toujours mon entreprise que j'ai basculé en SARL donc je suis chef d'entreprise et autoentrepreneur.

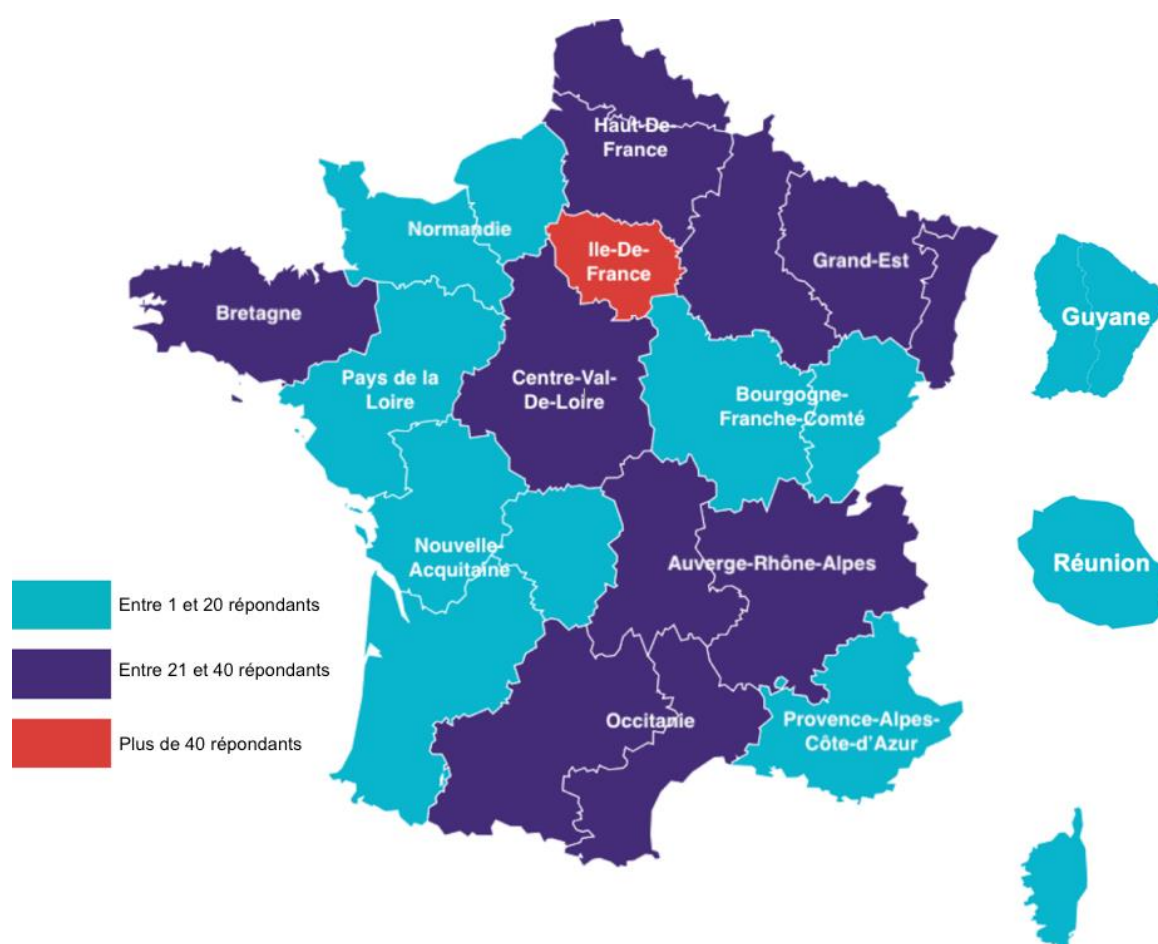
Depuis Mai 2019 : j'ai un de mes amis libanais qui m'a associé dans un projet de pain libanais – boulangerie. Mais l'équipement est très particulier et très couteux. Il fallait investir 250 000 euros, 10 ans pour amortir et je n'ai pas envie de galérer pendant 10 ans, je ne peux pas bosser juste pour la gloire. Un jour il a été mangé dans un restaurant chinois, buffet à volonté : il a eu l'idée de faire du libanais à volonté. Ça m'a plu comme idée. On est en train de construire tout de A à Z (location du hangar, aménagement, etc.). On a un apport et la banque nous a suivi.

La création de l'activité dans le parcours des TIH

Pour résumer, aujourd'hui j'ai 2 SARL (une pour mes conférences et une pour le restaurant) et je suis aussi autoentrepreneur dans le cadre de mon travail de consultant patrimonial que je continue très partiellement. »

3. L'implantation de l'activité des indépendants en situation de handicap

Une bonne représentation géographique des répondants et de l'implantation de leur activité :



La création de l'activité dans le parcours des TIH

4. Un secteur d'activité varié

Des secteurs d'activité très hétérogènes :

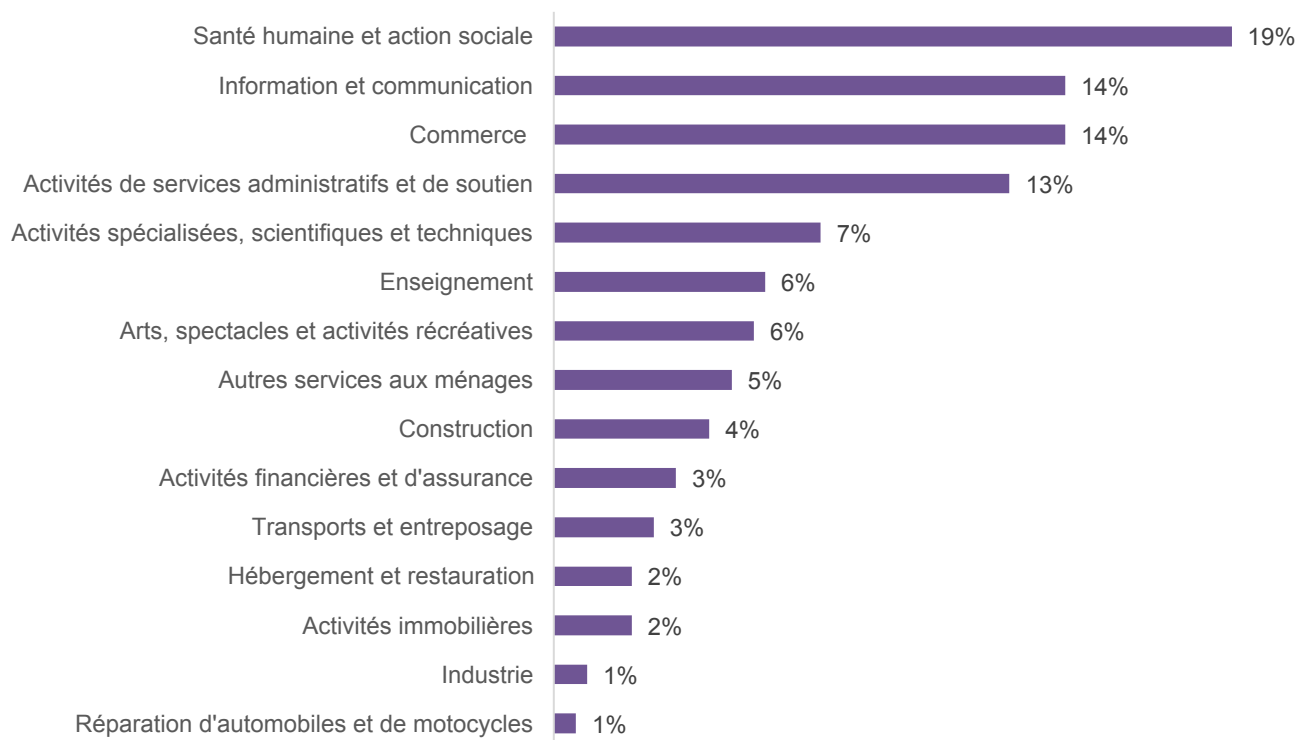


Figure 11 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 324 répondants

Le secteur de la santé et de l'action sociale est le secteur le plus représenté chez les travailleurs indépendants handicapés. Chez les autres entrepreneurs, il n'arrive qu'en troisième position (15,6%).⁴⁷

La répartition des secteurs d'activité en fonction du statut de l'entreprise montre que :

- Pour les microentreprises, la santé humaine et l'action sociale reste en première position (22%), suivi des activités de commerce (16%). Il en est de même pour les autres travailleurs indépendants avec la santé et le service à la personne en première position (18%) et le commerce en seconde position (12%)⁴⁸

⁴⁷ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

⁴⁸ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

La création de l'activité dans le parcours des TIH

- Pour le portage salarial, l'enseignement, le conseil et l'expertise arrive en première position pour tous les travailleurs indépendants (handicapés ou non) : 29% pour les TIH et 44% pour les autres travailleurs indépendants⁴⁹.
- Pour les autres statuts (sociétés et entreprises individuelles hors microentreprises) la santé humaine et l'action sociale reste en première position
- Pour tous les travailleurs indépendants (handicapés ou non) : 16% pour les TIH et 24% pour les autres travailleurs indépendants.⁵⁰

36% des TIH ont une activité complètement ou en partie destinée aux personnes en situation de handicap :

Votre activité correspond-elle au développement d'un projet, d'un service ou de produits à destination des personnes en situation de handicap ?

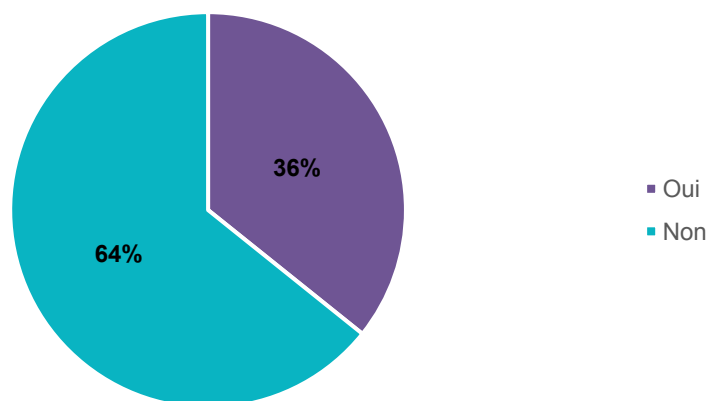


Figure 12 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 344 répondants

Voici le témoignage d'un entrepreneur en situation de handicap qui a dédié son activité aux personnes ayant des troubles DYS :

« Je suis conférencière, j'interviens sur les handicaps invisibles, et notamment sur les troubles DYS. J'ai moi-même des troubles DYS, je me suis donc spécialisée dans l'accompagnement des personnes qui me ressemblent. En 2018 J'ai créé la SASU « coach confiance en soi » : je propose des parcours pour permettre aux personnes de mieux comprendre comment leur cerveau fonctionne de manière à ce qu'ils se sentent bien dans leur peau, dans leur tête et dans leur travail. J'accompagne particulièrement des dirigeants mais aussi des cadres supérieurs. J'ai fait de mon tabou de vie mon atout professionnel. C'est ma signature. C'est pour ça que les gens viennent me voir. »

⁴⁹ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

⁵⁰ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

La création de l'activité dans le parcours des TIH

5. Le choix du statut

Une majorité de microentreprises chez les travailleurs indépendants handicapés :

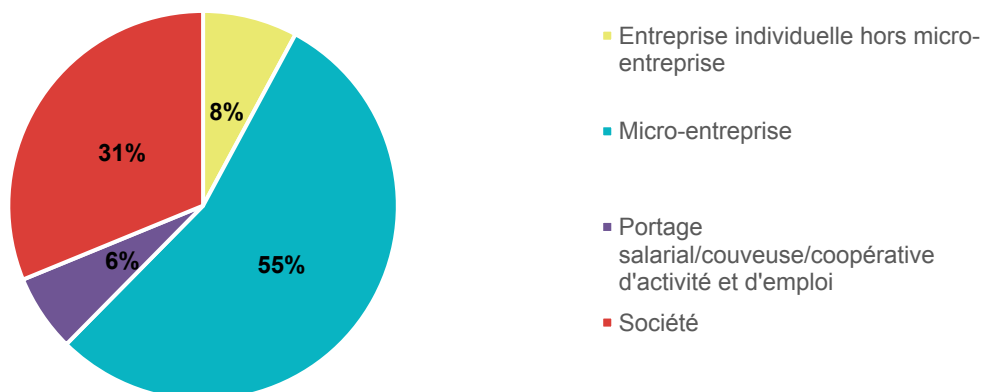


Figure 13 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 343 répondants

Le choix du statut fait partie des différences notables entre les travailleurs indépendants handicapés et les autres travailleurs indépendants :

- Les travailleurs indépendants privilégient les statuts de sociétés ou des entreprises individuelles hors microentreprises (46,7%) ; viennent ensuite les microentreprises (33%) puis les sociétés portées (20,7%).
- Les indépendants en situation de handicap privilégient quant à eux les microentreprises : Chez les TIH, elles représentent plus d'une entreprise sur 2. Enfin, le portage salarial est très peu utilisé par ces derniers (6%)⁵¹.

Toutefois, le statut d'une entreprise n'est pas figé dans le temps. En effet, en fonction du type d'activité et de son développement, les travailleurs indépendants sont parfois amenés à opérer un changement de statut. Pour illustrer ce propos, **voici un témoignage d'un entrepreneur en situation de handicap**⁵² :

« J'ai 60 ans et j'ai une mémoire de poisson rouge. J'avais monté une SARL et j'étais le Gérant majoritaire. Je n'étais pas handicapé à l'époque. Puis j'ai fait un AVC : ça m'a bousillé la mémoire, et notamment le fait de savoir compter. Ça a été difficile pour la société et pour moi. L'activité de l'entreprise a baissé car je travaillais moins et moins vite, j'avais beaucoup de fatigue et j'ai perdu mon gros client qui représentait les ¾ de mon chiffre d'affaires. Ma mémoire centrale et ma mémoire de travail ont été touchées, je ne reconnaissais plus aucun chiffre, j'étais incapable de composer un numéro de

⁵¹ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

⁵² Témoignage issu des entretiens individuels

La création de l'activité dans le parcours des TIH

téléphone. Un jour j'ai reçu un appel téléphonique d'une entreprise qui recherchait un crédit manager. C'était parfait pour moi, ça tombait à pic. Je faisais la même chose mais en tant que salarié. Après 8 ans, la boîte a fusionné, il y a eu une restructuration dans le groupe et j'ai été licencié. C'est très compliqué de retrouver du travail car j'avais 57 ans et j'étais handicapé. C'était il y a 3 ans.

J'ai donc créé une activité de crédit manager en temps partagé. Je n'avais pas vraiment le choix, c'était ça ou la perte de revenu. Je me suis rendue compte que les PME étaient les premières avec des difficultés d'impayés, je me suis dit qu'il y avait sûrement un truc à faire. Je suis en portage salarial depuis 2 ans maintenant. Je trouve que ce statut est vraiment top pour les personnes handicapées comme moi car on est au régime général, on n'a pas de problème par rapport au RSI ou à l'URSSAF et surtout, l'assurance est beaucoup moins chère. Et cela permet aussi de bien se former sur la gestion d'entreprise car je trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'aide concrète pour ça. Le portage salarial permet aussi de déléguer la facturation et la relance client. Bien entendu tout ça a un coût, mais c'est un très bon outil.

Je vais créer une société de renseignement commercial car je ne peux plus continuer en portage salarial à cause du n° SIREN. En effet, à cause de mon activité qui nécessite de recevoir les bilans des entreprises, j'ai besoin d'un code APE propre à moi. Or là, j'ai le code APE de la structure du portage salariale. Il me faut donc le mien. Je vais créer une SAS. Je m'y connais bien en gestion d'entreprise grâce à ma formation initiale : je connais le droit des sociétés. Niveau gestion, juridique, comptable je connais un peu. Mais à un moment il faut se renseigner auprès d'un professionnel, un juriste de la chambre de commerce par exemple. Ça permet de valider un certain nombre de choses et de poser des questions. »

Enfin, le choix du statut peut aussi être une manière de tester son activité : *« j'ai choisi de créer une micro entreprise au démarrage de mon activité. C'était pour moi une façon de tester mon activité sans prendre de risques, c'est simple. Je n'avais pas envie de devoir prendre un comptable, de gérer les aspects juridiques et comptables. »*

La création de l'activité dans le parcours des TIH

6. L'activité d'indépendant des TIH : une activité principale ou complémentaire ?

Les travailleurs handicapés indépendants ne cumulent que très rarement leur activité d'indépendant avec un emploi salarié :

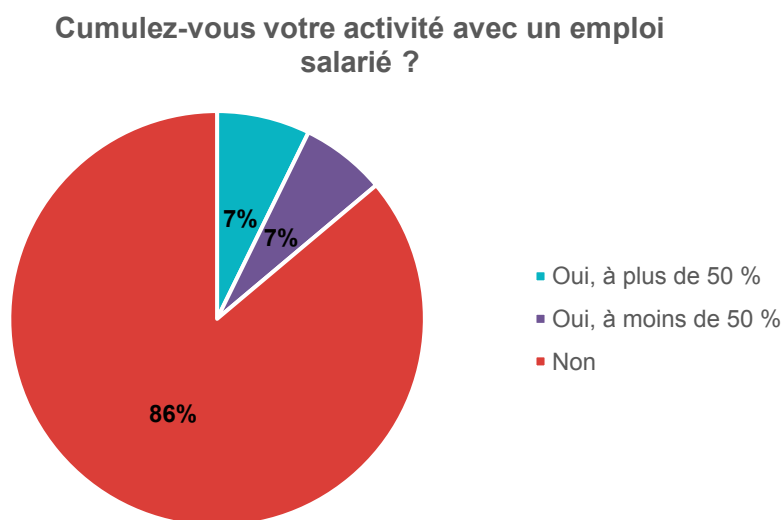


Figure 14 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 317 répondants

Près de 9 TIH sur 10 font de leur activité d'indépendant leur seule activité. Toutefois, la question concernait uniquement le cumul avec un emploi salarié, et non la gestion d'activités multi-entrepreneuriales.

Il en est de même pour l'activité des travailleurs indépendants : cette dernière se pérennise et se sécurise puisque pour 84,6% d'entre eux, leur activité d'indépendant constitue leur activité principale⁵³.

D'autre part, l'étude révèle que certains travailleurs indépendants handicapés font le choix de cumuler leur activité avec une activité salariée afin de compenser leur faible chiffre d'affaires :

⁵³ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

La création de l'activité dans le parcours des TIH

Chiffre d'affaire des TIH cumulant leur activité avec une activité salarié

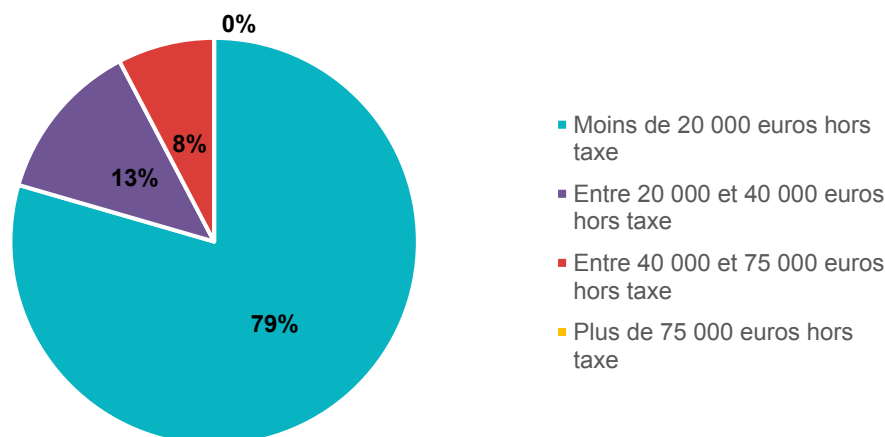


Figure 15 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 41 répondants

Chiffre d'affaire des TIH ne faisant pas de cumul d'activité

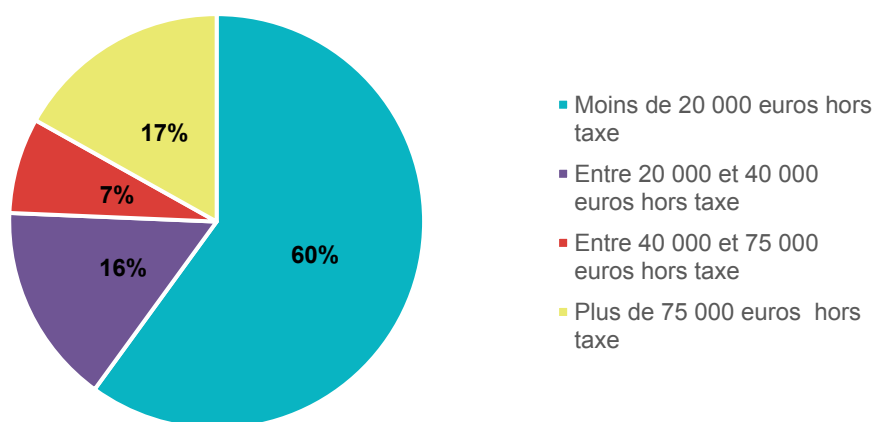


Figure 16 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 261 répondants

Plus le chiffre d'affaires des TIH est élevé, moins ils sont nombreux à cumuler leur activité d'indépendant avec une activité salariée. A l'inverse, plus le chiffre d'affaires est faible, plus les chances sont élevées pour qu'il y ait un cumul d'activité avec une activité salariée.

La création de l'activité dans le parcours des TIH

7. Le lieu de travail des TIH

Le domicile : le lieu de travail privilégié par les indépendants

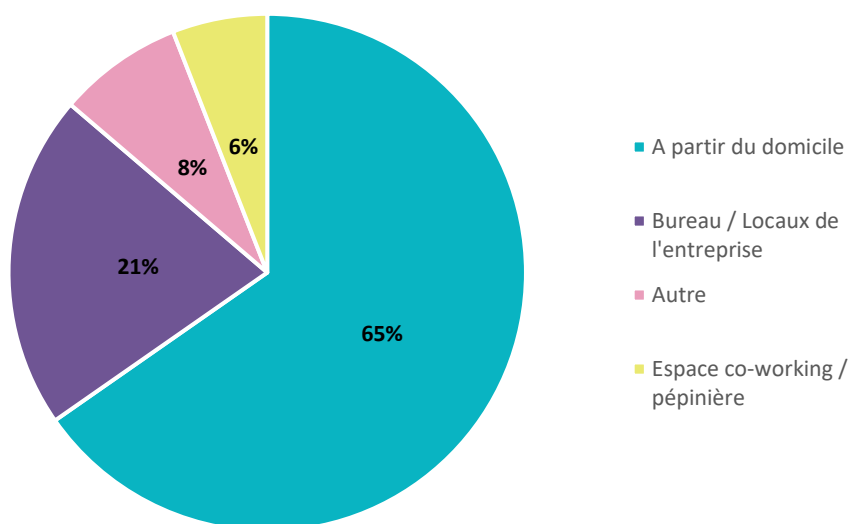


Figure 17 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 320 répondants

Qu'ils soient en situation de handicap ou non, le domicile reste le lieu de travail privilégié des indépendants (65% pour les TIH et 67% pour les autres travailleurs indépendants). Les espaces de coworking/pépinière restent très peu investis par les travailleurs indépendants handicapés.

IV. La situation économique

1. Le chiffre d'affaires des travailleurs indépendants handicapés

a) UN CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL INFÉRIEUR A CELUI DES AUTRES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

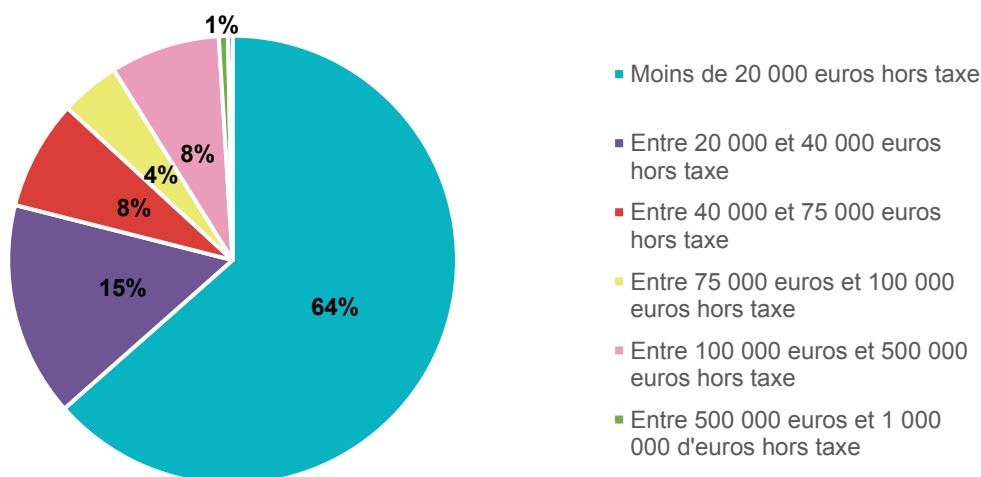
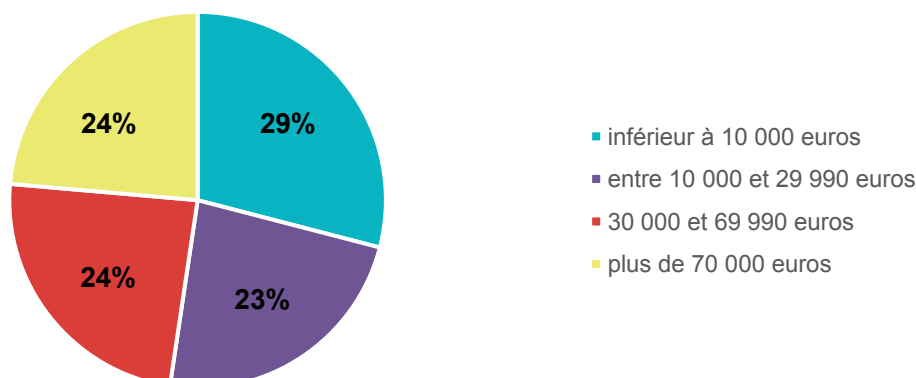


Figure 18 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 304 répondants

Le chiffre d'affaires annuel des TIH est inférieur à 20 000 euros hors taxe pour la majorité (64%), et 1 entrepreneur handicapé sur 5 a un chiffre d'affaires annuel supérieur à 40 000 euros.

Il est difficile de comparer précisément ces données à celles des autres travailleurs indépendants car la répartition faite par catégorie n'est pas la même. Il apparaît toutefois que le chiffre d'affaires annuel moyen des TIH est nettement inférieur aux autres travailleurs indépendants :



Source : Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

La situation économique

Parmi les répondants, 76% des travailleurs indépendant ont un chiffre d'affaires inférieur à 70 000 euros alors que 64% des travailleurs indépendants handicapés ont un chiffre d'affaires inférieur à 20 000 euros. Ces données sont à prendre avec précautions car 62% des répondants ont créé leur entreprise il y a moins de 2 ans.

b) LE CHOIX DU STATUT EN FONCTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Micro-entreprise

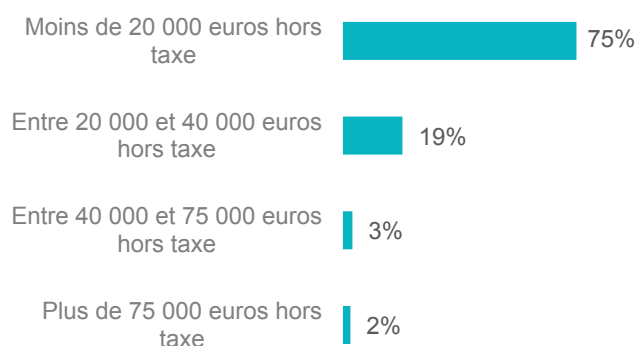


Figure 19 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 166 répondants

Portage salarial/couveuse/coopérative d'activité et d'emploi

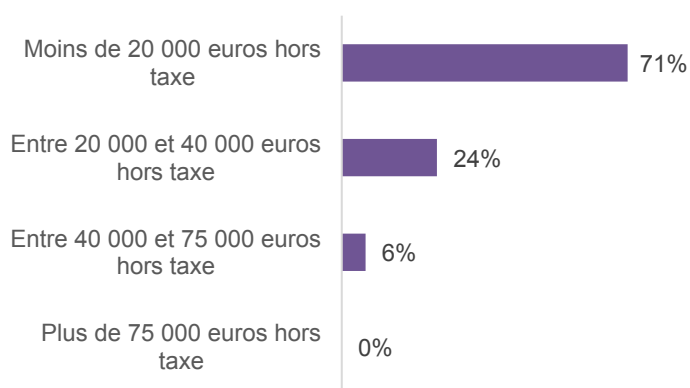


Figure 20 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 17 répondants

Société

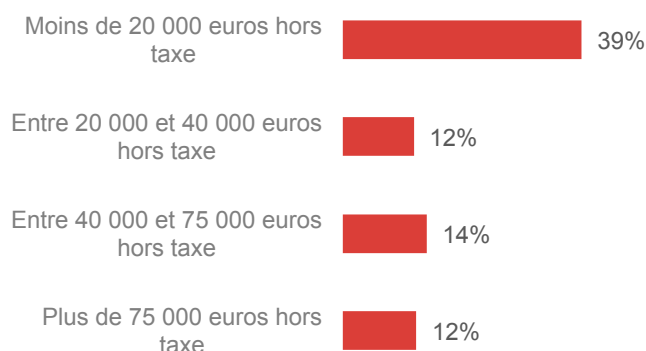


Figure 21 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 95 répondants

Entreprise individuelle hors micro-entreprise

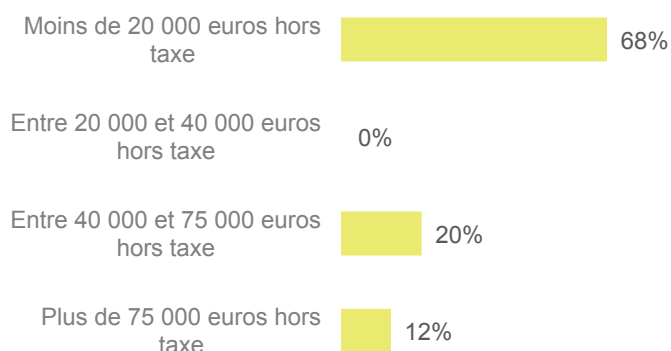


Figure 22 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 24 répondants

La situation économique

D'autres paramètres, autres que la nature de l'activité, sont à prendre en compte dans le choix du statut, tel que le chiffre d'affaires. En effet, le statut de micro-entrepreneur étant soumis à un plafond au niveau du chiffre d'affaires (176 200 € pour une activité commerciale et 72 500 € pour des prestations de service), il est le statut privilégié des entreprises en création (c'est une manière de tester l'activité à moindre coût) et des entreprises n'ayant pas un chiffre d'affaires élevé. A l'inverse, les sociétés et les entreprises individuelles hors microentreprises ont un chiffre d'affaires visiblement plus élevé que les micros entreprises.

c) UN CHIFFRE D'AFFAIRES QUI AUGMENTE AVEC L'ANCIENNETE

Si le chiffre d'affaires des entreprises créées par les travailleurs indépendants en situation de handicap est moins élevé que le chiffre d'affaires des autres travailleurs indépendants, il augmente avec l'ancienneté :

Chiffre d'affaires pour les entreprises créées en 2019

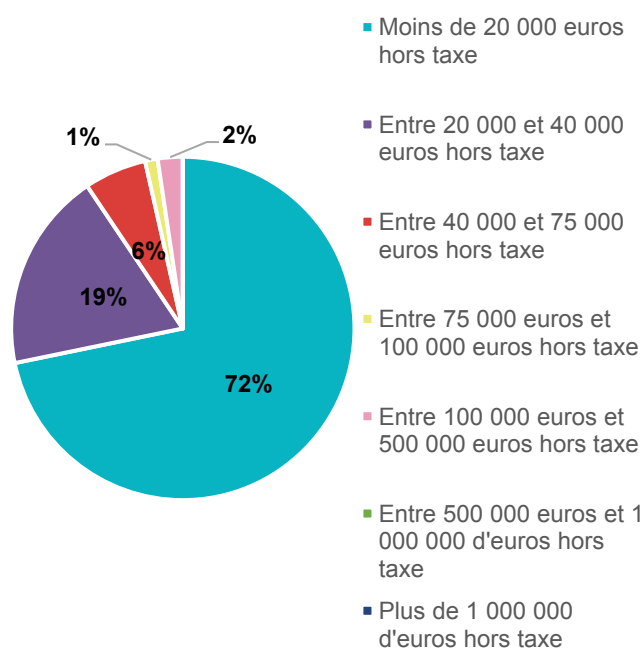


Figure 23 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 85 répondants

Chiffre d'affaires pour les entreprises créées en 2018

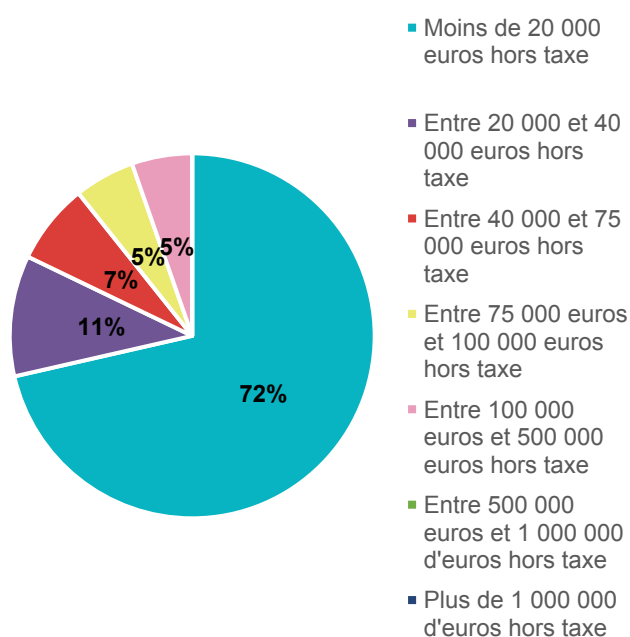


Figure 24 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 56 répondants

La situation économique

Chiffre d'affaires pour les entreprises créées en 2017

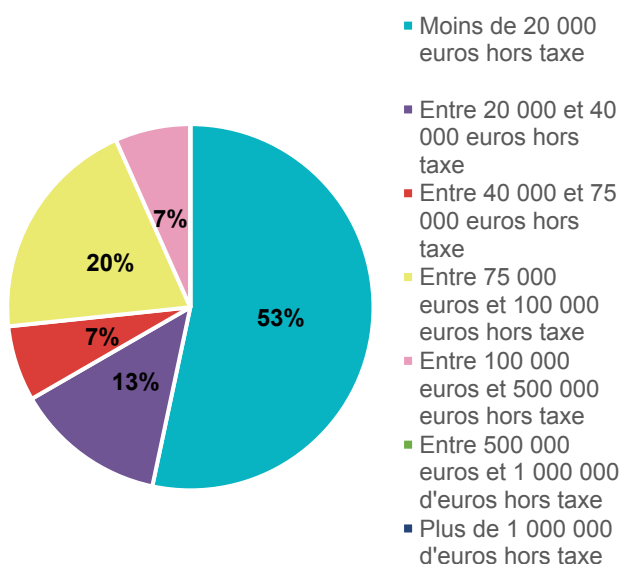


Figure 25 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 15 répondants

Chiffre d'affaires pour les entreprises créées avant 2017

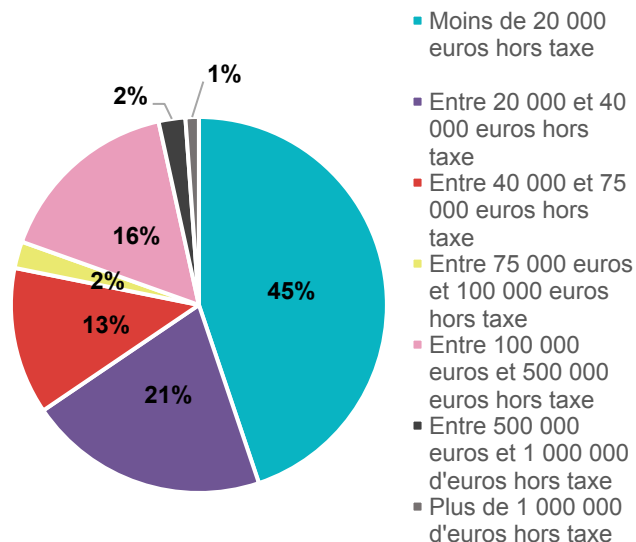


Figure 26 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 87 répondants

d) UN CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN QUI S'ACCROIT OÙ SE STABILISE

Depuis la création de votre entreprise, l'évolution de votre Chiffre d'Affaires a été :

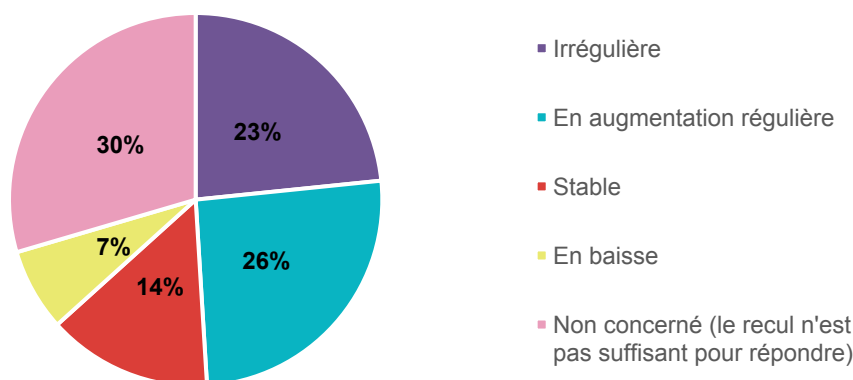


Figure 27 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 308 répondants

Après la création de leur entreprise, 40% des TIH voient leur chiffre d'affaires se stabiliser ou augmenter régulièrement.

La situation économique

2. Le revenu annuel issu de l'activité des travailleurs indépendants handicapés

En moyenne, les indépendants en situation de handicap déclarant un revenu, ont un niveau de revenu moins élevé que les autres travailleurs indépendants : il est de 23 724 euros pour les TIH et de 35 976 euros pour les autres indépendants⁵⁴. Néanmoins, la proportion d'entrepreneurs déclarant un revenu annuel de moins de 30 000 euros est identique pour les deux publics :

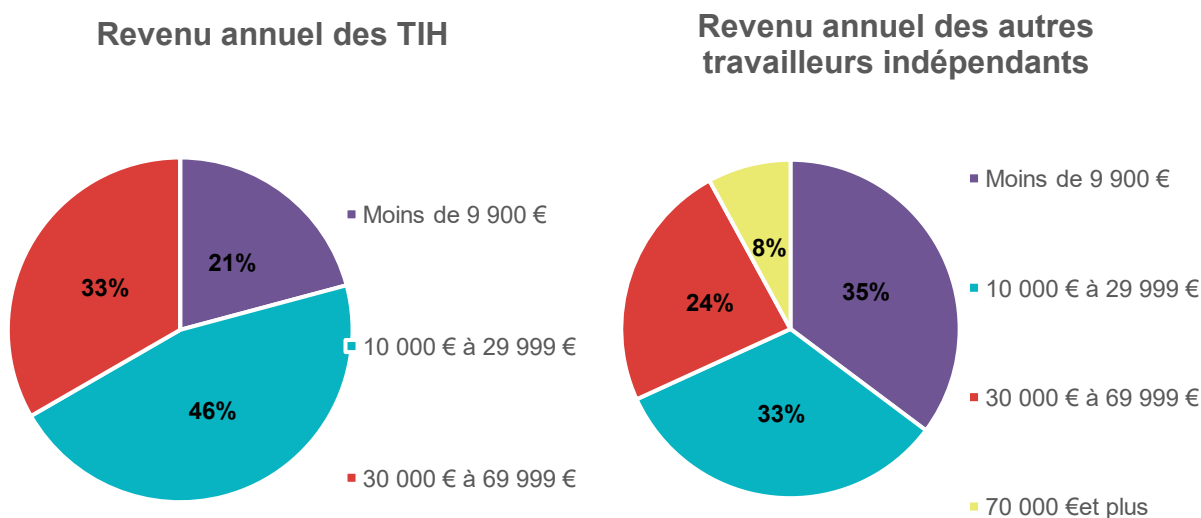


Figure 28 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 280 répondants

Source : Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

Ces résultats sur les revenus, sont à prendre avec précautions : en effet, sur les 391 répondants, 111 n'ont pas répondu à la question soit 28% de non réponse. Ils sont deux fois plus nombreux que les autres travailleurs indépendants à ne pas avoir répondu (12,5% de non réponse)⁵⁵. Enfin, ces résultats ne prennent pas non plus en compte les personnes ne déclarent aucun revenu : 30% des travailleurs indépendants en situation de handicap ne déclarent aucun revenu à ce jour.

Cette étude révèle également qu'aujourd'hui, 71% des travailleurs indépendants handicapés ne peuvent pas vivre de leur activité :

⁵⁴ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

⁵⁵ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

La situation économique

Aujourd'hui, pouvez-vous vivre de votre activité ?

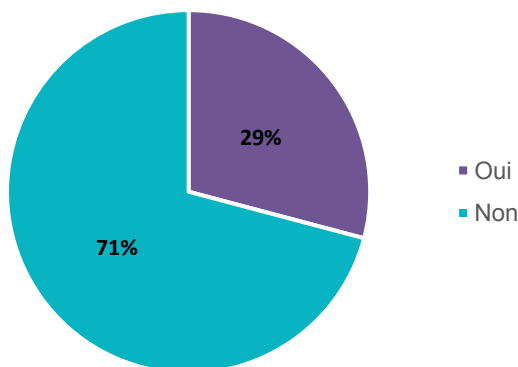


Figure 29 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 309 répondants

Toutefois, en croisant les réponses à cette question avec l'année de la création de l'entreprise, les résultats montrent que, plus l'ancienneté de l'activité est importante, plus cette activité permet à son créateur d'en vivre :

Entreprises créés en 2020

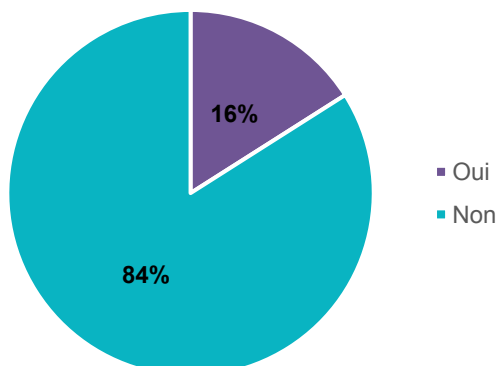


Figure 30 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 25 répondants

Entreprises créés en 2019

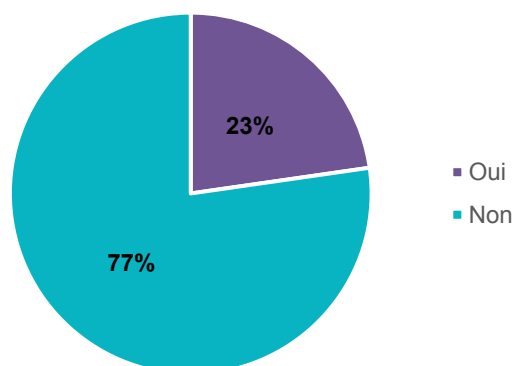


Figure 31 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 88 répondants

Entreprises créés en 2018

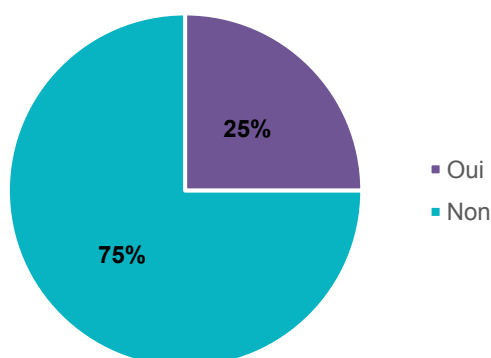


Figure 32 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 56 répondants

Entreprises créés en 2017

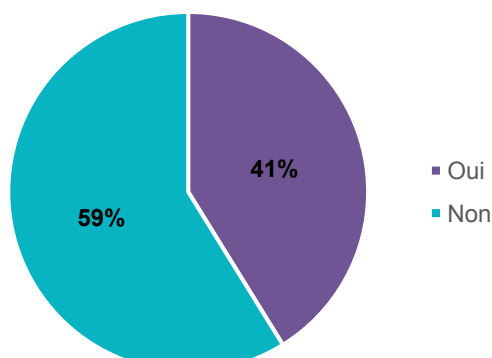


Figure 33 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 17 répondants

La situation économique

Entreprises créées avant 2017

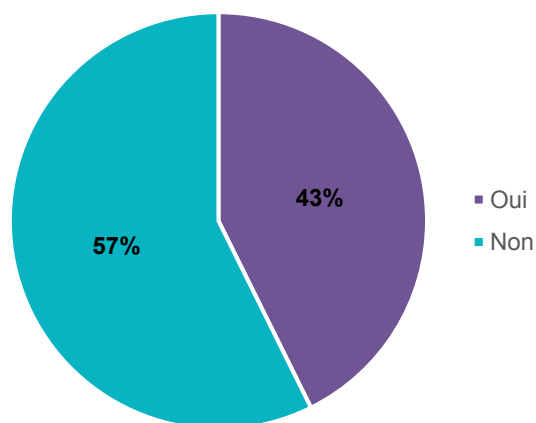


Figure 34 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 82 répondants

Alors qu'il y a seulement 16% des travailleurs indépendants handicapés ayant créé leur activité en 2020 qui peuvent en vivre, la proportion est de 43% pour les entreprises créées il y a plus de 3 ans.

3. Le temps consacré à l'activité

Près de la moitié des TIH travaillent plus de 35 heures par semaine :

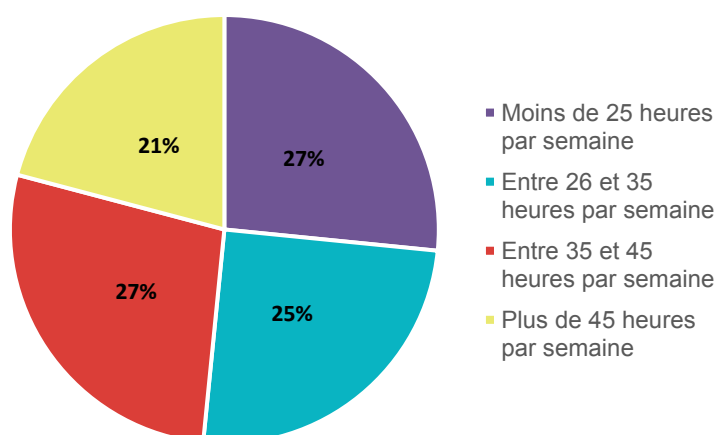


Figure 35 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 316 répondants

Les autres travailleurs indépendants sont près de 65% à travailler plus de 35 heures par semaine⁵⁶.

⁵⁶ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

La situation économique

Près de la moitié des TIH cumulant leur activité avec une activité salariée consacre moins de 25 heures hebdomadaire à leur entreprise :

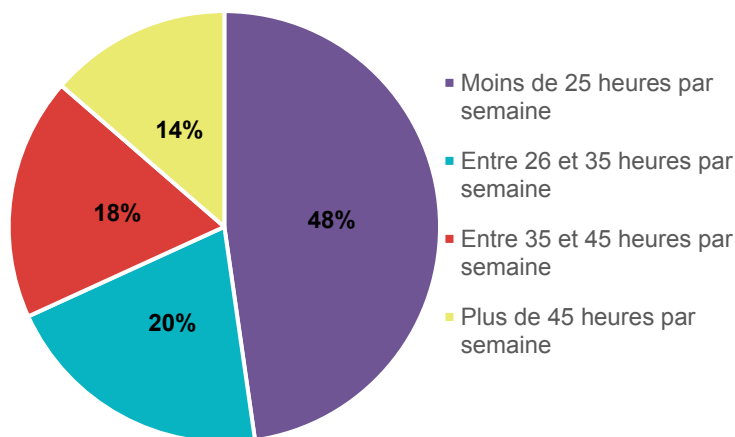


Figure 36 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 44 répondants

Près d'un tiers des TIH cumulant leur activité consacrent plus de 35 heures à leur entreprise.

4. Les indépendants travaillent seuls

Les TIH ont créé ou repris seuls leur activité pour la grande majorité :

Vous avez créé/repris cette activité :

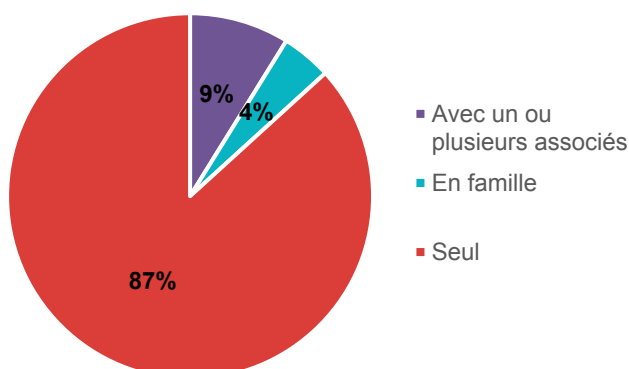


Figure 37 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 317 répondants

La situation économique

Moins d'un travailleur indépendant handicapé sur 10 a créé son activité avec un ou plusieurs associés. Comment trouver un associé ? Comment savoir si cette personne est une personne de confiance ? Quelles sont les précautions à prendre ? Tous les TIH ne cherchent pas nécessairement un associé collaborateur. Toutefois, lorsque c'est le cas, la recherche s'avère difficile. Il est donc nécessaire de créer les conditions favorables pour accompagner les TIH dans leurs recherches.

Voici un témoignage issu des entretiens individuels qui illustre bien les enjeux qui gravitent autour de la recherche d'un collaborateur-associé :

« Ma dyspraxique nécessite parfois l'aide des autres pour la présentation écrite de mes documents même si on a de plus en plus de modèle tout fait. S'il faut créer un nouveau modèle je vais avoir besoin de quelqu'un. En général je fais appel à mes amis pour me créer un modèle sinon je fais un modèle déjà prêt. Ça va donc nécessiter d'avoir un associé ! Je suis très bonne à l'orale mais j'ai besoin d'un associé pour le graphisme. Moi je suis dans la synthèse. S'il faut faire beaucoup d'écrit c'est compliqué car j'ai mes limites physiques. Je recherche quelqu'un qui va me compléter, me challenger, enrichir ce qui a été fait. Je ne cherche pas une secrétaire mais un vrai associé ».

D'autres se sont associés dès la création de l'activité :

« J'ai rencontré Annabelle, mon associée, dans l'entreprise pharmaceutique où je travaillais. On est née le même jour, le feeling est très bien passé et on travaille bien ensemble. On a commencé un beau partenariat. J'ai eu un cancer. J'ai fait une rechute en 2010 et dans le même temps, au travail on nous a annoncé un plan de sauvegarde de l'emploi. J'avais fait le tour de mon travail et je n'avais pas de perspectives d'évolution.

J'ai subi 11 interventions chirurgicales et j'étais en pleine reconversion professionnelle. Annabelle aussi. On a pris des voies différentes elle et moi : moi je me suis dirigée vers le coaching car je me suis rendu compte qu'il manquait un maillon lorsqu'une personne revenait à son poste de travail avec un arrêt maladie plus ou moins long. Annabelle s'est formée en naturopathie et on a créé chacune de notre côté notre microentreprise. C'était entre 2010 et 2015. On faisait nos activités respectives mais on se supervisait sur nos accompagnements.

En 2018, Annabelle développe une DMLA à 52 ans, elle perd la vue d'un œil. Elle me propose de développer le concept : « ça ira encore mieux demain ». J'avais répondu avec ma microentreprise à un appel d'offre d'Humanis à l'époque, on a été sélectionné. Mais je ne pouvais être financée à cause de mon statut de microentreprise. Donc on s'est dit on va passer en entreprise.

On s'adresse aux entreprises pour accompagner leurs salariés qui connaissent un accident de vie pour revenir au travail. Notre spécificité c'est qu'on accompagne le

La situation économique

salarié mais aussi le manager. On voit que les managers ne sont pas à l'aise avec le handicap et donc ils sont maladroits.

On a gardé notre micro-entreprise à chacune car c'est ce qui nous paye aujourd'hui : avec nos clients réguliers qui continuent de commander. Je fais du coaching, formation manager et diagnostic et conseil sur des disfonctionnement d'équipes et médiation. Je ne sais pas si je veux la fermer car j'aime bien avoir plusieurs cordes à mon arque et faire des choses variées. »⁵⁷

D'autre part, seuls 8% des TIH embauchent des salariés à ce jour, et 14% pensent embaucher de nouveaux salariés dans les 12 prochains mois :

Aujourd'hui, embauchez-vous des salariés ?

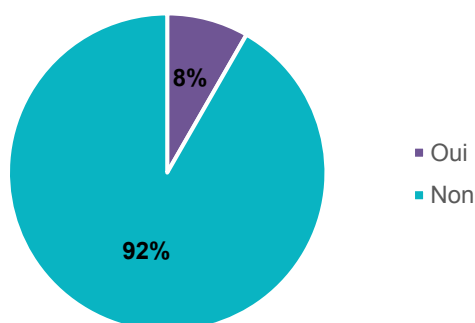


Figure 38 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 277 répondants

Dans les douze prochains mois, pensez-vous embaucher de nouveaux salariés ?

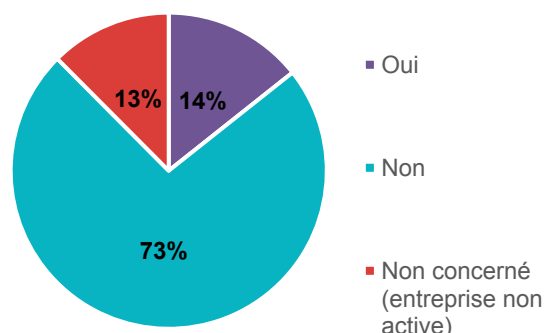


Figure 39 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 321 répondants

Cette solitude est également valable pour les travailleurs indépendants ordinaires : 76,3% d'entre eux travaillent seuls.⁵⁸

⁵⁷ Témoignage issu des entretiens individuels

⁵⁸ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

V. L'expérience des entrepreneurs

1. Les raisons du choix de l'indépendance : des entrepreneurs en recherche d'autonomie et de « plaisir » dans le travail

Les travailleurs indépendants handicapés ont créé leur entreprise avant tout pour être plus autonome dans leur travail, mais également pour exercer un métier qui leur plaît :

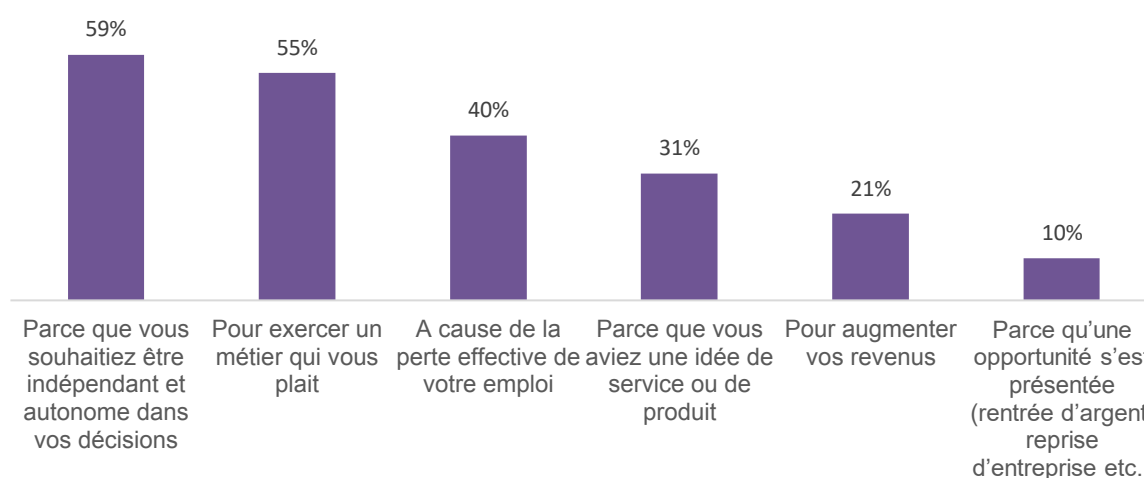


Figure 40 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 298 répondants

L'accès à l'indépendance dans le travail contribue à accéder à une vie autonome. Aussi, la recherche d'emploi infructueuse, les mauvaises expériences du salariat et le rythme de travail plus flexible (flexibilité dans les tâches, des horaires et un rythme de travail aménagés, la possibilité de faire du télétravail) sont aussi des motivations et des avantages à se lancer dans l'entrepreneuriat.

Voici quelques extraits de témoignages d'entrepreneurs en situation de handicap issus des entretiens individuels, expliquant quels ont été le ou les éléments déclencheurs à leur décision de devenir indépendant :

La mauvaise expérience du salariat :

« Je m'appelle François, je suis entrepreneur et autiste asperger, j'ai 33 ans. Avant de créer mon entreprise, j'ai eu quelques expériences en tant que salarié. Ça a été catastrophique, je devais manager une équipe alors que j'avais un gros handicap social. J'ai tenu six mois et je suis parti, j'étais dans une période de dépression, sans doute liée à mon syndrome. Quand j'allais en entretien, on me parlait mal, on m'accusait d'être malhonnête, un employeur qui ne savait pas que j'étais handicapé m'a même dit « vous ressemblez à un autiste », ça m'a terriblement blessé. Après 2 ans de chômage, j'ai trouvé un job qui a duré...trois jours. Je suis parti et j'ai décidé

L'expérience des entrepreneurs

de monter mon autoentreprise, celle que je fais actuellement comme activité principale, en plus de l'AAH que je perçois. »

« Je m'appelle Jérôme, j'ai 25 ans, et je suis né avec une infirmité motrice cérébrale. J'ai des difficultés au niveau de l'élocution, des difficultés sur la motricité fine, des tremblements et beaucoup de fatigabilité. J'ai passé toute mon enfance à faire de la rééducation et de l'orthophonie.

J'étais en BTS alternance dans le transport-logistique mais ça se passait très mal dans l'entreprise : ils ne comprenaient pas que je ne pouvais pas aller plus vite « c'est quoi ce torchon au niveau de l'écriture ». Je suis parti sans dire au revoir. Je faisais de la saisie de livraison, on ne s'occupait pas de moi, on me laissait de côté. Après le BTS j'ai passé 8 entretiens d'embauche et dès que j'évoquais le handicap je sentais qu'il y avait une réticence. J'ai tenté une dernière expérience : en septembre 2017 j'ai été embauché dans une boîte. Au bout d'un mois, je leur ai dit que je n'arrivais plus à suivre. J'ai été convoqué par la direction : ils me reprochent de ne pas être assez rapide et de ne pas faire d'efforts sur mon élocution. Je suis partie avant la fin de la période d'essai. C'est en octobre 2017 que je m'intéresse à être entrepreneur. Mon handicap et mes mauvaises expériences, le fait que ce soit aussi pesant d'annoncer mon handicap m'ont fait prendre cette voie. Pour moi c'était la seule solution si je voulais travailler. »

« Je m'appelle Julie, j'ai 29 ans. J'ai plusieurs troubles DYS. Pendant mes études en alternance, je cherchais un stage. On m'avait conseillé de ne pas dire que j'étais handicapé car sinon je ne trouverai pas de stage. Après 3 mois de stage, le patron vient me voir et il me dit que je suis nulle, que j'étais mythomane et hypocondriaque. En gros mon handicap c'était du vent. A la fin de mon master 1 je devais trouver un autre stage mais c'était compliqué à cause de mon handicap. J'ai l'impression que chez beaucoup de recruteur, quand on en parle dès la première fois, il y a un blocage. Je cherchais un stage de fin d'étude en master 2 qui devait durer 6 mois. J'ai expliqué mon handicap au recruteur. Ils m'ont dit ok. Mais 2 mois plus tard on me reproche de ne pas être assez productive alors que c'était faux. On pensait que j'étais passive en réunion mais c'est à cause de ma dysphasie : j'évite de regarder les gens dans les yeux, mais j'écoute. Mais du coup, ils pensaient que je m'en fichais. Il fallait que je me mette en autoentrepreneur si je voulais travailler. »

L'échec du maintien dans l'emploi :

« Il y a quelques années, j'ai eu un traumatisme crânien suite à une chute en faisant du ski. Depuis, j'éprouve une très grande fatigabilité, j'ai des troubles mnésiques et de la lenteur. J'étais en emploi à l'époque. Après mon accident on m'a réinséré dans la boîte où je travaillais mais c'était usant pour mes supérieurs. J'étais trop lente, je perdais facilement mon ordinateur, mon porte-monnaie, j'avais de grosses absences, je n'étais pas linéaire et ce n'était pas gérable pour mon employeur. Je savais que je ne retrouverais pas ailleurs. On ne pouvait plus me confier certaines choses, j'étais

L'expérience des entrepreneurs

comme un boulet. J'ai obtenu le licenciement avec accord : indemnités de licenciement et le financement d'une formation de coaching à HEC. »

« En 2010, j'ai eu un grave accident d'équitation ce qui m'a valu un arrêt de travail pendant 18 mois. J'ai des problèmes de motricité et neurologiques. J'ai ensuite réintégré un poste d'hôtesse d'accueil à mon ancien emploi en temps partiel thérapeutique. A la fin de mon mi-temps thérapeutique je n'étais toujours pas apte à reprendre mes fonctions initiales de monitrice en équitation donc j'ai été reclassée. Les postes proposés ne correspondaient pas à mon état physique du moment mais j'ai réussi à trouver poste dans la même entreprise mais pas dans la même région. C'est grâce au SAMETH qui a mis un coup de pression à mon entreprise pour me trouver un poste. J'étais conseillère séjour : je faisais partir les gens en vacances. Ensuite ma responsable a été remplacée et sa remplaçante n'avait pas la même sensibilité que la précédente donc les relations se sont dégradées. Je me suis donc replongée dans la reconversion professionnelle et j'ai fait un bilan de compétences : c'est là où j'en suis arrivée à la sophrologie. J'ai utilisé mes heures de formation (CIF) pour me former à la sophrologie pendant 2 ans. J'avais l'accord de mon employeur. C'était très compliqué d'obtenir cette formation : il me fallait trouver la bonne formation, le mode de financement, obtenir l'accord de l'employeur etc. J'ai ensuite négocié une rupture conventionnelle avec mon employeur et depuis Aout 2019, je touche le chômage. J'ai ouvert mon entreprise de sophrologie en Novembre 2019. »

Un choix de vie : *« A 39 ans, j'avais envie de faire quelque chose pour moi, je me suis donc mise à mon compte. »*

Pour avoir un revenu complémentaire : *« J'ai fait ce choix car je savais qu'il ne me restait plus que 10 ans avant ma retraite et je voulais un revenu complémentaire. »*

2. Les principaux écueils des travailleurs indépendants en situation de handicap

En tant qu'entrepreneur, les personnes en situation de handicap sont confrontées à de nombreuses difficultés dans le développement et/ou le maintien de leur activité. A travers cette étude, l'enjeu était de pouvoir déterminer si ces difficultés étaient les mêmes que pour les autres travailleurs indépendants.

Il apparaît que **la difficulté principale à laquelle sont confrontés travailleurs indépendants en situation de handicap est similaire à celle des autres travailleurs indépendants**⁵⁹ : la conquête de clients :

⁵⁹ Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

L'expérience des entrepreneurs

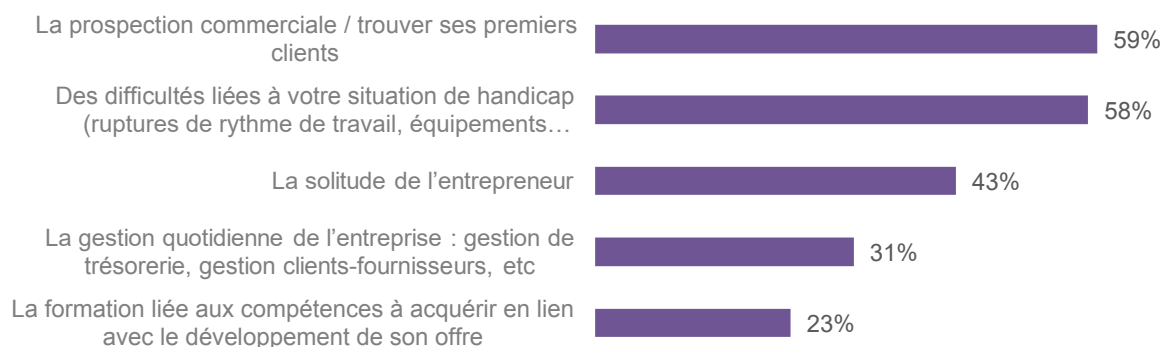


Figure 41 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 281 répondants

La seconde difficulté des TIH est propre à leur situation : ce sont les difficultés directement en lien à leur situation de handicap. En effet, le handicap peut conduire les indépendants à s'absenter de leur entreprise régulièrement pour leur suivi médical. Ces absences, si elles sont répétées et régulières, peuvent porter préjudice au bon fonctionnement de l'entreprise. La solitude de l'entrepreneur arrive en troisième position pour tous les travailleurs indépendants, qu'ils soient ou non en situation de handicap. Enfin, parmi les choix proposés, le déficit de formation et notamment que le manque de connaissances et de compétences commerciales pertinentes, arrive en dernière position : « J'ai été à plein de réunions d'information sur l'entrepreneuriat. Il faut être curieux. Mais c'est très complexe car il y a une diversité d'opérateurs. C'est donc difficile de savoir à quelle porte taper. Il faut essayer plusieurs portes. »⁶⁰

Les entrepreneurs en situation de handicap sont également confrontés à plusieurs difficultés pour accroître le développement de leur activité, avec en difficulté principale, l'accroissement du chiffre d'affaires :

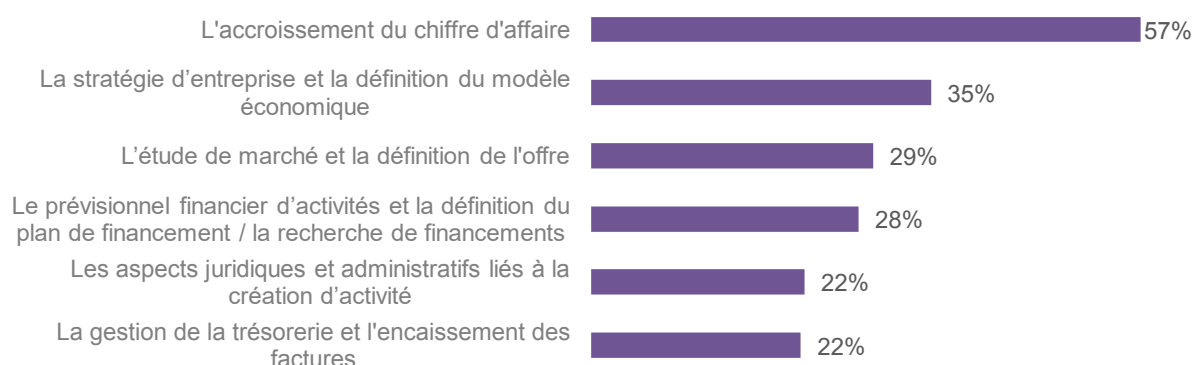


Figure 42 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 267 répondants

⁶⁰ Verbatim issue des entretiens

L'expérience des entrepreneurs

Si l'accroissement du chiffre d'affaires ressort comme étant la première difficulté des travailleurs indépendants en situation de handicap pour le développement de leur activité, les entretiens démontrent que les procédures liées aux aspects administratifs et juridiques sont également une difficulté prédominante :

- « *En 2016, j'ai créé ma première autoentreprise pour faire de la formation et animer des ateliers sur la confiance en soi. J'ai dû arrêter mon activité car je ne comprenais rien à l'URSAAF, j'ai tout envoyé promener. Il faut que je comprenne cette administration française* » (entrepreneur ayant des troubles psychiques).
- « *J'ai rencontré une personne qui travaille aux impôts qui m'a reçu la dernière fois : elle a compris que c'était compliqué pour moi la paperasse. Elle m'a spontanément donné son téléphone et son e-mail. Il m'est arrivé de recevoir des mises en demeure alors que j'avais demandé un étalement des impôts tous les mois... Je numérise les documents que je reçois, je lui envoie et elle me dit quoi en faire. Le reste je le file au cabinet comptable* ». (Entrepreneur ayant des troubles psychiques).

3. Quelle influence du handicap sur la vie d'entrepreneur ?

Qu'il ait un impact positif ou négatif, sur la vie professionnelle des personnes concernées, le handicap n'est pas sans conséquence et peut avoir de multiples conséquences.

a) HANDICAP ET ENTREPRENARIAT : QUELLE HARMONIE ?

Les entretiens réalisés soulignent à quel point chaque situation est particulière, chaque personne est singulière et le handicap peut avoir un impact différent sur la vie professionnelle de l'entrepreneur en fonction d'un grand nombre de paramètres. Mais on retrouve certaines épreuves communes, comme le moment où la personne se confronte à l'image de son handicap. Pour certaines personnes, cette épreuve est le point de départ d'un nouveau parcours : « *ce n'est qu'à partir du moment où on a accepté son handicap, voir même qu'on en a vu la plus-value qu'on peut commencer à faire les démarches* »⁶¹. De cette confrontation avec l'image de leur handicap, certaines personnes en tirent une source de motivation, une force, un moteur pour avancer : « *le handicap m'a forcé à me dépasser, j'ai trouvé une force intérieure que je ne connaissais pas, je suis allée me former à nouveau, j'ai entrepris plein de choses que je n'aurais peut-être jamais faites si je n'avais pas été handicapé. Cette acceptation a été la chance de ma vie.* » L'image de la différence que véhicule handicap peut même devenir une richesse : « *j'en ai tiré une posture épistémologique*

⁶¹ Verbatim issu des focus groups

L'expérience des entrepreneurs

de singularité qui isole mais permet aussi un regard qui a de la valeur. Pour moi l'un est souvent allé avec l'autre. Ce qui m'intéresse dans le handicap, c'est la posture singulière car c'est ça qui amène de la valeur : une perception du monde unique et qui du coup a de la valeur pour une organisation, pour des clients. »

Mais la peur de la stigmatisation, du rejet par la société, sont aussi souvent mentionnée par les personnes : *« Entre le moment où j'identifie que je n'entends pas bien et le moment où on me le dit, il s'est écoulé 2 mois pendant lesquels j'ai eu des doutes : est-ce que je vais pouvoir continuer à travailler ? à faire mon métier ? à être indépendant ? est-ce que je peux toujours répondre aux besoins de mes clients ? Moi j'avais conscience que j'avais un problème et j'ai quand même accusé le coup quand on m'a dit que j'avais vraiment un problème. Je n'étais pas dans le déni. Donc quelqu'un qui est dans le déni c'est encore plus compliqué ».*⁶²

b) LORSQUE LE HANDICAP EST UN FREIN

Au cours de cette étude, des entrepreneurs ont été interrogés sur les éventuelles difficultés que pouvaient représenter leur situation de handicap sur leur vie professionnelle :

Un frein en termes d'accessibilité :

- *« Le handicap c'est clairement un frein pour moi. C'est une gêne par rapport au travail en lui-même, et notamment pour des questions d'accessibilité : j'ai parfois des groupes dans des salles pas bien aménagées. La salle est très longue donc les gens sont loin et je perds de l'expression non verbale : j'entends mais je ne peux pas voir les mimiques que peuvent faire les gens. Je le perds sur la dynamique de groupe. Lorsqu'il n'y a pas de train ni de bus dans la ville ou je dois intervenir pour animer une formation, je suis obligé d'utiliser le taxi car je ne conduis pas. Parfois je travaille pour la gloire, vraiment. Le jour je suis malvoyant et quand la nuit tombe je suis aveugle. C'est donc compliqué pour moi en hiver car la nuit tombe tôt. Dans le métro je suis ébloui. Tout est difficile pour moi au niveau des déplacements. »*
(Entrepreneur présentant un handicap visuel)
- *« Le frein principal de mon handicap par rapport à mon statut d'entrepreneur c'est vraiment l'accessibilité. Après 4 ans d'activité en tant que consultant patrimonial, j'ai remis mon activité en question car je devais me déplacer chez les gens, et ce n'est pas toujours accessible chez eux ! Je me suis même vu aller chez des personnes ou elles m'aidaient à monter les marches de leur maison (en montant le fauteuil). J'ai essayé de proposer les rendez-vous dans des hôtels où il y a des salons et des bureaux, mais beaucoup*

⁶² Verbatim issu des entretiens individuels

L'expérience des entrepreneurs

- *de clients ne veulent pas se déplacer ou ont peur qu'on entende combien ils gagnent... les murs ont des oreilles...J'avais aussi pensé à acheter un véhicule du genre Mercedes monospace en bureau avec un siège à l'avant qui se tourne. Sauf que ça vaut 45 000 euros. Je préfère les mettre ailleurs. » (Entrepreneur présentant un handicap moteur)*

Un frein pour la prospection commerciale : *« Ma représentation de cette situation est que je n'ai pas le choix. Je dois me battre malgré un handicap social terrible, le fait de ne pas comprendre les doubles sens, toutes les conversations, être maladroit. Ça rend la prospection commerciale incroyablement difficile. Je suis obligé de solliciter mon père et son réseau, mon associé officieux et son réseau, être dans la débrouille. Une personne « normale » entrepreneur a la tchatche, sait se valoriser et se vendre, entretient son réseau, est toujours à l'affut. Pas moi, qui ai en plus la fatigabilité, les troubles psychiques associés (dépression, anxiété, etc.) au syndrome. C'est à la fois génial d'être unique et terriblement triste et frustrant quand on sait qu'on a les capacités mentales mais qu'on est freiné malgré soi. » (Entrepreneur présentant des troubles du spectre autistique)*

Un frein à cause de la fatigabilité qu'il engendre et donc des difficultés de gestion du temps :

- *« Après manger j'éprouve beaucoup de fatigue, j'ai besoin de faire une pause. J'ai des séquelles neurologiques dû à mon IMC donc le fait de pouvoir me reposer permet aussi de diminuer mes tremblements. » (Entrepreneur présentant une IMC)*
- *« En fin de semaine, de 16 à 17h je me fais une pause car je sais que ma semaine est finie. Au pire, je fini le samedi matin ».* (Entrepreneur présentant une IMC)
- *« Je sais que je ne dois pas prendre de RDV l'après-midi et que je ne peux pas travailler plus de 3 demi-journées par semaine »* (Entrepreneur ayant eu un traumatisme crânien)
- *« Mes journées doivent avoir un rythme précis. Si je sais que j'ai une journée avec un évènement ou je vais être debout, je sais que le lendemain j'aurai une journée off. »* (Entrepreneur ayant eu un traumatisme crânien)
- *« Si je dois me déplacer c'est compliqué. En ce moment je fais mes accompagnements à distance à cause du confinement donc ça m'arrange. Mais en temps normal je me déplace et c'est épuisant. En indépendant je choisi mes horaires et je n'ai pas à me justifier. Etre indépendant c'est aussi concilier vie privé vie professionnelle. J'ai donc besoin d'un espace de coworking sinon je m'occupe que de ma maison. En revanche, j'ai aussi des périodes où je suis à fond, et donc je suis plus productive. »* (Entrepreneur ayant eu un traumatisme crânien)

L'expérience des entrepreneurs

- « J'éprouve beaucoup de fatigue psychologique, j'ai tendance à me disperser, j'alterne les périodes de grandes productivités et les périodes de grandes fatigues. Je suis passée par des étapes difficiles à cause de mon handicap, j'ai dû me battre et aujourd'hui je me sers de cette force pour persévérer dans mon projet. A la base j'ai voulu me mettre à mon compte pour pouvoir me gérer, aménager mon temps entre les périodes de repos et autres activités : des périodes où je pourrais bosser 35h ou plus, et d'autres périodes où je n'aurai pas l'énergie. J'ai appris à gérer ces différentes phases d'énergie. » (Entrepreneur présentant des troubles psychiques)

Les entretiens montrent l'importance de la souplesse dans la vie d'un entrepreneur en situation de handicap : ils sont experts de leur activité, dans le travail, mais ils sont également experts de leur handicap et de ses conséquences sur leur vie professionnelle. Ils ont appris à connaître et à comprendre les impacts de leur handicap sur leur vie d'entrepreneur afin d'adapter au mieux leur organisation et leur environnement de travail.

Dans le cadre du questionnaire, les répondants devaient classer les 5 possibilités de réponses sur une échelle de 1 à 5, du plus important (1) au moins important (5) :

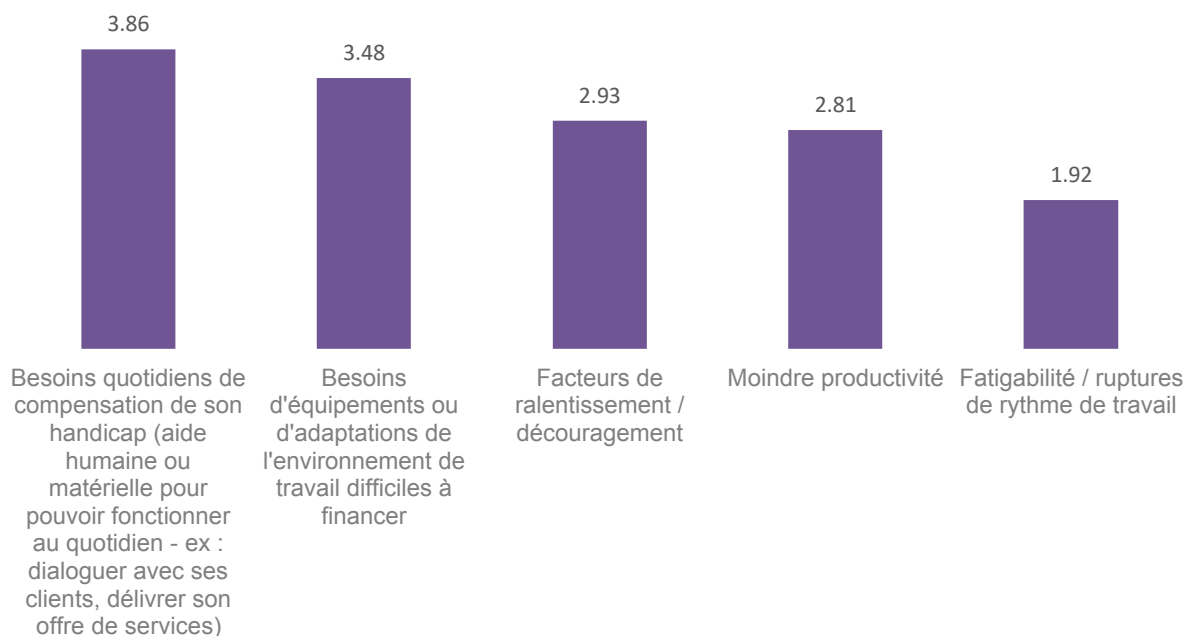


Figure 43 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 279 répondants

Les besoins quotidiens de compensation du handicap (aide technique, aide humaine etc.) et les besoins en équipements sont les premiers besoins exprimés par les indépendants en situation de handicap et qui permettent de répondre à leurs difficultés.

L'expérience des entrepreneurs

Pour illustrer ces données chiffrées, voici quelques éléments qualitatifs issus des entretiens :

Des besoins en compensation humaine : « J'avais le droit à une aide de l'AGEFIPH pour une aide humaine professionnelle que j'ai obtenu grâce au SAMETH. J'ai d'abord fait une demande d'aide pour une année. Je recevais une somme d'argent que j'utilisais pour rémunérer une auxiliaire de vie professionnelle en emploi direct, environ 7 heures par semaine. Elle travaille avec moi. Ses missions portent sur la communication (création d'un compte Facebook, LinkedIn etc. C'est également elle qui poste les articles sur mon site internet. Elle m'aide à lire des informations sur des sites qui ne sont pas accessibles. Enfin, elle m'aide pour construire mes diapos pour mes formations, et notamment sur l'aspect visuel car il faut que ce soit beau. Elle est mes yeux, c'est comme une secrétaire. Cette aide financée par l'AGEFIPH est valable un an, non renouvelable. J'ai dû refaire un dossier cette fois-ci pour une aide dû « à la lourdeur du handicap ». Cela m'a permis d'obtenir une nouvelle fois une aide professionnelle, cette fois-ci avec une durée indéterminée ». (Entrepreneur avec un handicap visuel).

Des besoins en équipement : « J'ai beaucoup de lumière (sourire), de toutes les couleurs, qui me stimulent. Je suis très sensible au stimuli extérieur et avoir de la couleur m'aide à travailler. J'ai aussi une bonne insonorisation et la possibilité d'avoir mes animaux avec moi (mon chat surtout), c'est très important pour mon équilibre. » (Entrepreneur présentant des troubles du spectre autistique)

c) QUAND LE HANDICAP N'EST PAS UN FREIN, IL EST UNE VERITABLE FORCE

« J'ai fait de mon tabou de vie mon atout professionnel. C'est ma signature. C'est pour ça que les gens viennent me voir » (entrepreneur présentant des troubles DYS).

« J'ai beaucoup souffert de mon handicap étant jeune. Aujourd'hui j'en ai fait ma force. Pour moi, être DYS n'est pas une fatalité, c'est une force. » (Entrepreneur présentant des troubles DYS).

« Quand je suis en forme, je travaille beaucoup et bien : j'anticipe la crise car je sais que je serai moins performante après. J'ai appris à gérer ma charge de travail. Je ne remets jamais à demain ce que je peux faire aujourd'hui. C'est aussi la raison pour laquelle le travail en groupe ou « en mode projet » est difficile pour moi : je me suis faite mon organisation car ma santé n'est pas régulière. Les personnes ont souvent le sentiment que je leur demande une grosse charge de travail. Ça ne correspond pas à tout le monde. » (Entrepreneur présentant une maladie invalidante).

« Le handicap ajoute, il ne retranche pas. Il ajoute dans le sens où, le mec handicapé pour s'en sortir il a plus de difficultés. Mon modèle à moi c'est un mec qui s'appelle Bader, il est très connu. En 1940 il était pilote, il n'avait plus de jambes. Suite à la

L'expérience des entrepreneurs

déclaration de la guerre il a voulu être pilote mais on lui a dit non. Et finalement, à force d'insister on lui a laissé sa chance. Il est revenu avec une quarantaine de victoires. C'est mon modèle car il a réussi à surmonter son handicap. Il a fait mieux que n'importe qui alors qu'il avait plus de difficultés. Il s'est adapté et il a fait mieux. C'est ce que j'essaie de faire tous les jours. » (Entrepreneur présentant un handicap cognitif).

« Pour moi le handicap ce n'est pas une difficulté mais plutôt comme une force car on compense avec d'autres compétences qu'on ne développerait pas forcément si on n'était pas handicapé » (entrepreneur ayant subi un traumatisme crânien).

Voici le récit d'un parcours retracé lors d'un entretien avec un entrepreneur en situation de handicap. Son parcours illustre bien à la fois les difficultés que les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer pour créer et développer leur entreprise, mais également la détermination et la volonté nécessaires pour aller au bout du projet.

Quand on est handicapé il faut être très motivé si on veut travailler, surtout si ce n'est pas un poste de bureau : le combat de Nicolas pour créer son entreprise

« Je n'ai jamais marché et je me déplace en fauteuil roulant électrique » : le diagnostic

Nicolas est un jeune homme de 32 ans. Il est issu d'une famille d'agriculteurs et de montagnards : *« mes parents, ma famille, mes amis, ils sont tous agriculteurs »*. A l'âge de 2 ans, les médecins lui diagnostiquent une amyotrophie spinale : *« Je n'ai jamais marché et je me déplace en fauteuil roulant électrique »*. Nicolas a également une sœur jumelle (qui n'est pas handicapée).

« Toute ma vie j'ai dû me battre contre ce système qui met les personnes handicapées dans des cases » : un chemin tout tracé

Nicolas raconte son parcours scolaire : *« Toute ma vie j'ai dû me battre contre ce système qui met les personnes handicapées dans des cases. Ça a commencé à l'école primaire : le rectorat ne voulait pas de moi, il voulait que j'aille en centre spécialisé. »* Mais la maman de Nicolas insiste auprès du Rectorat et le jeune homme suit une scolarité en milieu ordinaire : *« j'avais une auxiliaire de vie scolaire lorsque j'étais au collège. Ensuite je suis allée au Lycée et j'ai passé mon bac STT informatique et gestion. »* Toutefois, Nicolas n'éprouve pas une grande passion pour l'informatique : *« J'ai passé ce diplôme car tout le monde me disait qu'avec mon handicap je n'avais pas le choix, je ne pouvais travailler que là-dedans. J'ai donc poursuivi mes études sans grande motivation en obtenant un BTS informatique et gestion et une licence en informatique. »* Le jeune homme obtient son premier travail après ses études en tant que Web master dans un office du tourisme : *« à la base c'était juste pour un remplacement mais ils m'ont gardé en CDI »*.

L'expérience des entrepreneurs

« Il m'a dit que je pouvais conduire, même avec mon handicap » : une rencontre inattendue

Un jour, Nicolas fait la rencontre d'une personne handicapée, qui se déplace en fauteuil roulant et qui conduisait : *« je suis allé le voir, il m'a dit qu'il était paraplégique. Il m'a dit que je pouvais conduire, même avec mon handicap ! »*. Le jeune homme se renseigne et s'aperçoit qu'en effet, il existe des adaptations lui permettant de passer son permis et de conduire en toute autonomie : *« J'ai vu que je pouvais passer mon permis via une adaptation qui s'appelle « mini-manche. »* Il passe son permis et l'obtient : *« A ce moment-là je me suis dit : pourquoi ne pourrait-on pas adapter un tracteur si on peut adapter une voiture ? »*.

« Ils m'ont dit que c'était trop dangereux pour moi de conduire un tracteur » : le manque de cadrage

Nicolas a des projets : *« Le père de mon cousin devait prendre sa retraite, donc je voulais reprendre la part de mon oncle dans l'exploitation. »* Mais tout ne se passe pas comme prévu : *« La commission agricole n'a pas validé mon projet car j'étais en fauteuil. Ils m'ont dit que c'était trop dangereux pour moi de conduire un tracteur, qu'on ne me donnerait pas d'autorisation »*. En effet, s'il existe déjà des adaptations sur certains tracteurs, ce genre de pratiques n'est pas encore bien encadré par la réglementation et donc non couvert par les assurances en cas d'accident : *« en 2007 j'ai participé à un colloque sur le handicap et l'agriculture. Je me suis rendu compte qu'il y avait beaucoup d'agriculteurs en situation de handicap à cause des accidents. Beaucoup sont devenus paraplégique et ont dû adapter leur tracteur pour continuer à travailler. Le problème c'est qu'il n'y a pas de cadre ! Comment faire en sorte que ce soit encadré, réglementé et donc couvert par les assurances en cas d'accident ? »*.

« Je me suis heurté à toute les contradictions pour travailler » : la création de son entreprise agricole, envers et contre tous

Nicolas décide alors de créer sa propre exploitation : *« en agriculture il y a la partie machiniste (prestation de service comme le déneigement) et la partie élevage. C'est dans la partie élevage que la commission me recule car ça demande trop d'adaptation. J'ai donc décidé de créer mon entreprise agricole uniquement sur la partie machiniste. »* Le jeune homme crée une EURL : *« Je me suis heurté à toute les contradictions pour travailler. Quand on est handicapé il faut être très motivé si on veut travailler, surtout si ce n'est pas un poste de bureau. Dès qu'on sort du cadre on perd tout le monde. »*

« J'ai voulu faire les choses dans les règles » : l'adaptation du tracteur

Le vrai combat de Nicolas a été de pouvoir adapter son tracteur et de pouvoir exercer son métier en toute légalité et en toute sécurité : *« je me suis renseigné via le permis « mini manche », j'ai regardé les 2 sociétés qui proposent le permis. J'ai choisi la*

L'expérience des entrepreneurs

société qui a développé son propre système, car ils sont homologués pour être installés sur tout véhicule homologué en France. » Le jeune homme décrit les adaptations réalisées sur son tracteur : « je conduis avec un joystick de fauteuil. Le système est posé par-dessus le mécanisme de base. Si je change de tracteur demain, je n'ai qu'à démonté le système. Je conduis avec un siège baquet, et comme je ne peux pas me retourner pour voir derrière moi, j'ai fait installer des caméras. Mon tracteur est unique en Europe, c'est le tracteur le plus adapté ! Beaucoup de personnes paraplégiques qui travaillent dans l'agriculture m'ont contacté pour savoir comment j'avais fait pour faire tout ça. ».

« Oui les adaptations ça coute cher mais on ne fait rien pour ça coute moins cher. » : la question du coût

Toutes ces adaptations ont un coût : « le coût total était de 250 000 euros si on compte toutes les adaptations que j'ai dû faire. Pour l'AGEFIPH, le siège et les caméras c'était du confort, alors qu'il m'était impossible de conduire sans. Ils ne l'ont pas pris en charge. Par contre ils ont financé le coût du système, soit 110 000 euros. » Pour obtenir cette aide, Nicolas fait preuve de persévérance : « l'aide était plafonnée à 30 000 euros. En insistant et à force d'expliquer que je n'avais pas eu le choix de payer aussi cher, j'ai obtenu 110 000 euros. » Nicolas en profite également pour adapter son véhicule personnel : « c'est 30 000 euros par adaptation, donc c'était plafonnée à 60 000 pour financer les adaptations de mon tracteur et de ma voiture. » Il poursuit : « Oui les adaptations ça coute cher mais on ne fait rien pour ça coute moins cher. On nous dit de travailler, mais à quel prix ? On n'est pas là juste pour que les entreprises ne payent pas leurs taxes. Moi je ne veux pas bosser dans un bureau, je veux faire un métier qui me plaît, comme tout à chacun ».

Une fois le tracteur adapté, Nicolas se renseigne pour obtenir le permis : « Moi j'ai voulu faire les choses dans les règles. Je suis allé au ministère des transports car je voulais passer le permis sur mon tracteur adapté. J'ai obtenu une dérogation du préfet pour que je puisse conduire mon tracteur. Mais si j'ai un accident avec, que je blesse quelqu'un, je ne suis pas assuré entièrement car aucune assurance ne le prend en charge. »

« Je trouve des solutions par moi-même, et l'État me prend la moitié ! » : un sentiment d'injustice

Pour la création de son entreprise le jeune homme a été accompagné par Cap'emploi. Il en est plutôt satisfait : « la personne a cru en mon projet, elle a bossé pour avoir un rendez-vous à l'AGEFIPH et expliquer mon projet. » Mais Nicolas a également effectué beaucoup de recherches de son côté : « j'ai fait beaucoup de recherches sur internet, j'ai participé à des colloques, je suis allé voir un juriste etc. »

Pour créer sa société le jeune homme doit investir et apporter un apport initial : « j'ai apporté 30 000 euros de capital. Depuis que je suis enfant, mes parents me mettent

L'expérience des entrepreneurs

de l'argent de côté au cas où j'en aurais besoin un jour pour payer l'institut. Mais moi je ne veux pas aller en institut, alors je m'en suis servi pour créer mon entreprise ! » Nicolas obtient également plusieurs prix pour son entreprise : « *j'ai été Lauréat du concours entrepreneur organisé par la fondation banque populaire et j'ai obtenu aussi 50 000 euros de subvention via les Rotary club de Nancy* ». Mais le jeune homme exprime son mécontentement contre le système : « *comptablement parlant, la subvention des 50 000 euros s'enregistre sur le chiffre d'affaires. J'ai donc eu 49% d'imposition dessus ! On se casse le cul à trouver 50 000 euros et on doit donner 25 000 à l'Etat ! Je trouve des solutions par moi-même, et l'Etat me prend la moitié ! Tous les ans, je fais un courrier aux ministères (travail, agriculture, et personnes handicapées) et au président pour dénoncer cette aberration. On me dit oui j'ai raison mais rien ne change pour autant.* »

Nicolas ne peut pas encore vivre de son activité à ce jour : « *je ne me verse pas de salaire car j'ai mis beaucoup d'argent dans la société, je me rembourse d'abord mon capital. J'arrive à me rembourser environ 500 euros par mois.* » Une fois le capital remboursé, encore faut-il payer les charges et surtout, les assurances : « *le matériel coûte 250 0000 euros avec les adaptations donc l'assurance est très chère ! Quelqu'un valide avec la même entreprise que moi paye beaucoup moins cher. J'ai un surplus de 15 000 euros par an à cause des adaptations et de l'assurance. Le handicap, ça coûte cher...* » Le jeune homme n'est pas très optimiste pour l'avenir : « *je ne suis pas très optimiste car les personnes qui prennent les décisions ne voient pas qu'il y a un problème.* »

« Je dois faire mes preuves plus que d'autres du fait d'être en situation de handicap » : sa perception du handicap sur sa vie d'entrepreneur

Pour obtenir la confiance de ses clients et développer sa clientèle, Nicolas propose d'intervenir d'abord pour des petits travaux, sur une demi-journée par exemple : « *s'ils ne sont pas satisfaits de mon travail, je leur dis que c'est pour moi, je ne les fais pas payer. Mais ça n'est jamais arrivé. Je dois faire mes preuves plus que d'autres du fait d'être en situation de handicap. Je suis très exigeant avec moi-même et je tiens à ce que mon travail soit toujours nickel. Les gens qui suivent les yeux fermés, en ne prenant pas en compte le fait que je sois handicapé, il n'y en a pas beaucoup.* » Nicolas a toujours le sentiment de devoir se justifier par rapport à son handicap : « *lorsque je fais du déneigement par exemple, cela nécessite de le faire très tôt le matin. Parfois le client me dit : vous allez vous lever à 3h du matin pour faire le déneigement* » ? Je réponds que ce n'est pas leur problème ! ». Le jeune homme fait preuve d'une grande détermination, allant à l'encontre des représentations et des préjugés sur les personnes en situation de handicap : « *Je fais parfois des journées de 14h ou 15h donc c'est un peu fatiguant mais ça fait partie du boulot.* Il conclut : « *Le spectre du handicap plane toujours : dès qu'il y a le moindre pépin on met la faute sur le handicap.* »

L'expérience des entrepreneurs

4. Focus sur les travailleurs indépendants handicapés ayant arrêté leur activité

D'après une étude réalisée par l'AGEFIPH sur la pérennité des entreprises créées par les travailleurs indépendants handicapés⁶³, le taux de pérennisation d'entreprises créées par des personnes en situation de handicap en 2010 et après trois ans d'activité était de 75 %. Selon l'INSEE, en 2010, seul 63% de l'ensemble des entreprises françaises étaient pérennes trois ans après leur création. D'après cette enquête menée par l'AGEFIPH, les raisons de cette cession d'activité sont de plusieurs ordres :

- Un chiffre d'affaires insuffisant souvent dû à un défaut de préparation du projet
- Une activité qui ne trouve pas son marché malgré un modèle économique a priori viable
- Des difficultés personnelles du créateur (hors handicap)
- Pour des raisons administratives et réglementaires et / ou un manque de soutien

Cette étude révèle enfin qu'un quart des échecs serait spécifiquement lié au handicap : absences répétées ayant un impact sur la rentabilité de l'entreprise et difficultés d'organisation du travail.

Les résultats du questionnaire indiquent que 8% des répondants déclarent avoir arrêté leur activité : quelles sont les raisons de cette cessation ?

Plus de la moitié des cessations d'activité se sont déroulés au cours des deux premières années d'activité, et un quart après plus de 5 ans d'activité :

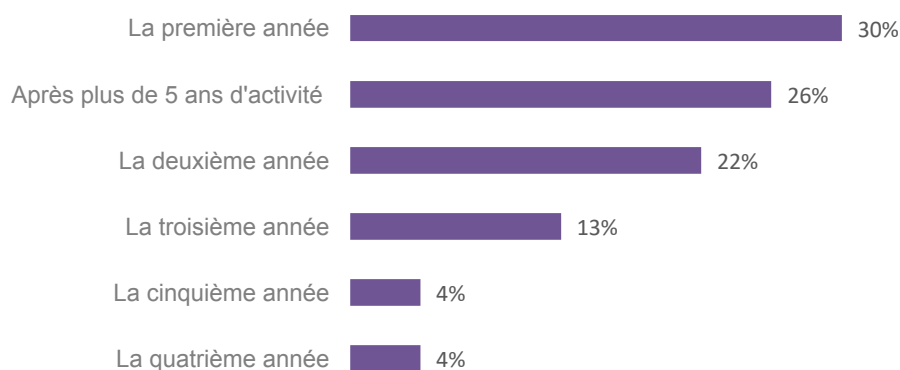


Figure 44 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 23 répondants

D'après l'AGEFIPH, les taux de pérennité des entreprises dans le secteur du commerce sont particulièrement faibles (57% à 3 ans contre 68% pour les autres activités). A l'inverse, le secteur du transport est le secteur le plus prometteur. Enfin,

⁶³ AGEFIPH, « La pérennisation des entreprises créées par les personnes handicapées avec le soutien de l'AGEFIPH »

L'expérience des entrepreneurs

à 3 ans, le taux de pérennité des projets démarrant avec moins de 10 000 euros n'est que de 54%⁶⁴.

Près d'un entrepreneur sur 2 a arrêté son activité à cause de la baisse d'activité, et près de 4 entrepreneurs sur 10 à cause de problème de santé en lien ou non avec le handicap :



Figure 45 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 23 répondants

Aujourd'hui, 73% des entrepreneurs ayant cessé leur activité sont au chômage :

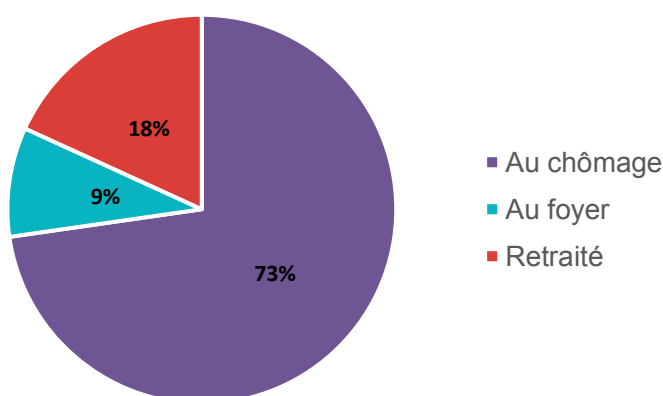


Figure 46 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 22 répondants

⁶⁴ AGEFIPH, « La pérennisation des entreprises créées par les personnes handicapées avec le soutien de l'AGEFIPH »

VI. Des indépendants isolés et en quête de soutien

Il existe de nombreux acteurs et de nombreuses aides pour les travailleurs indépendants, spécifiques ou non au handicap. En voici une liste non exhaustive :

- **L'Agefiph** soutient le développement de l'emploi des personnes handicapées. Elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes. Dans le cadre de la création d'entreprise, elle propose entre autres une aide au financement grâce à une subvention de 5000 euros (et soumise à plusieurs conditions)⁶⁵ ainsi que la possibilité d'obtenir une aide humaine professionnelle⁶⁶.
- **Le micro crédit de l'ADIE** est un prêt plafonné à 10 000 euros soumis à conditions⁶⁷.
- **L'association Aide aux Entrepreneurs Handicapés** organise un concours qui a pour objectif de soutenir un porteur de projet handicapé dans la création et le développement de son activité. Le lauréat bénéficie d'un prêt de 5.000€ à taux zéro.
- **L'ARCE (aide à la reprise ou à la création d'entreprise) versée par Pôle emploi** est une aide financière destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise qui optent pour un capital versé en deux fois au lieu du maintien partiel de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)⁶⁸.
- **La BGE** est un réseau national de 50 associations qui exercent dans le domaine de l'accompagnement aux entrepreneurs. Leur mission consiste à accompagner, dans leur projet, les créateurs et développeurs d'activité. Elle accompagne l'initiative individuelle et collective et fournit l'appui nécessaire depuis l'émergence de l'idée jusqu'à la réalisation du projet, de son premier développement à sa consolidation. Dans une majorité de régions, les BGE sont partenaires de l'Agefiph⁶⁹.
- **Cap emploi** : Le rôle de Cap Emploi est de faire en sorte que les personnes en situation de handicap puissent avoir les informations nécessaires et deviennent autonomes dans leur recherche d'emploi. La mission de Cap Emploi auprès des personnes qui souhaitent entreprendre est de les amener à se poser les bonnes questions puis de les orienter vers les meilleures structures d'accompagnement⁷⁰.
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie** accompagne les indépendants dans la création de leur entreprise. Dans certains départements comme en

⁶⁵ <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-creation-dentreprise>

⁶⁶ <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-humaine-la-compensation-du-handicap>

⁶⁷ <https://www.adie.org/pour-creer-ou-developper-mon-entreprise/>

⁶⁸ <https://www.pole-emploi.fr/candidat/je-creereprends-une-entreprise/les-aides-financieres-creation-d/aide-a-la-reprise-et-a-la-creati.html>

⁶⁹ <https://www.bge.asso.fr>

⁷⁰ https://www.agefiph.fr/aides-handicap/appui-et-accompagnement-cap-emploi?qclid=CjwKCAjw19z6BRAYEiwAmo64LV5TcHhBqVmybHgryfTaUTGAKLmu9wHqJgLvKb9wtuK-zOjXDUKctxoCvogQAvD_BwE

Des indépendants isolés et en quête de soutien

Seine-Saint-Denis, les entrepreneurs en situation de handicap sont suivis par des conseillers référents handicap de la CCI⁷¹.

- **EnTHreprendre et Handicap** est un réseau destiné à sensibiliser à l'entrepreneuriat les jeunes en situation de handicap de 15 à 30 ans.
- **France Active** propose un soutien financier aux entrepreneurs et notamment les plus fragiles, c'est-à-dire ceux pour lesquels les banques peuvent être réticentes dans le financement de leur projet⁷².
- **h'up entrepreneurs** : Depuis 2008, l'association h'up entrepreneurs accompagne et représente plus de 600 entrepreneurs handicapés dans la France entière. Cette organisation est la seule à promouvoir l'entrepreneuriat des personnes handicapées et la seule instance légitime à porter la représentation nationale et politique des travailleurs indépendants handicapés au sein des instances représentatives. Elle est animée par des professionnels bénévoles. Elle est également à l'origine de la loi Macron, qui permet aux entreprises de comptabiliser en unités bénéficiaires la sous-traitance aux travailleurs indépendants handicapés
- **INITIATIVE France** est un réseau associatif de financement pour les créateurs et repreneurs d'entreprises. Ce réseau propose des prêts personnels, des prêts sur l'honneur et offre aussi des garanties sur prêts bancaires⁷³.
- **Le prêt à taux zéro du dispositif NACRE** (Nouvel Accompagnement à la Création ou à la Reprise d'Entreprise) pouvant aller jusqu'à 10 000 euros. Ce dispositif est devenu régional en 2017⁷⁴.
- **TIH Business** est la première plateforme de mise en relation entrepreneurs handicapés avec des entreprises⁷⁵.
- **La trousse de première assurance** résulte d'un partenariat entre la Fondation Entrepreneurs de la Cité et l'Agefiph. Le principe est le suivant : pendant deux ans, les cotisations de contrats multirisques professionnels, prévoyance et santé sont réglées par l'association⁷⁶.
- **Autres incubateurs et réseaux** : les couveuses, les incubateurs, les accélérateurs ainsi que les coopératives d'activité sont aussi des dispositifs de droit commun qui peuvent accompagner des entrepreneurs en situation de handicap, au même titre que les autres.

⁷¹ <https://www.cci.fr/web/creation-d-entreprise>

⁷² <https://www.franceactive.org>

⁷³ <http://www.initiative-france.fr>

⁷⁴ <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/prest-nacre/>

⁷⁵ <https://tih-business.fr>

⁷⁶ <https://www.entrepreneursdelacite.org/section/actions/la-micro-assurance/>

Des indépendants isolés et en quête de soutien

1. Des besoins en accompagnement pour la création de leur activité

Malgré le nombre important d'acteurs et aides pour accompagner les travailleurs indépendants (qu'ils soient ou non en situation de handicap), **près d'un tiers des indépendants en situation de handicap n'a pas été accompagné pour la création de leur entreprise (hors soutien au plan de financement initial) :**

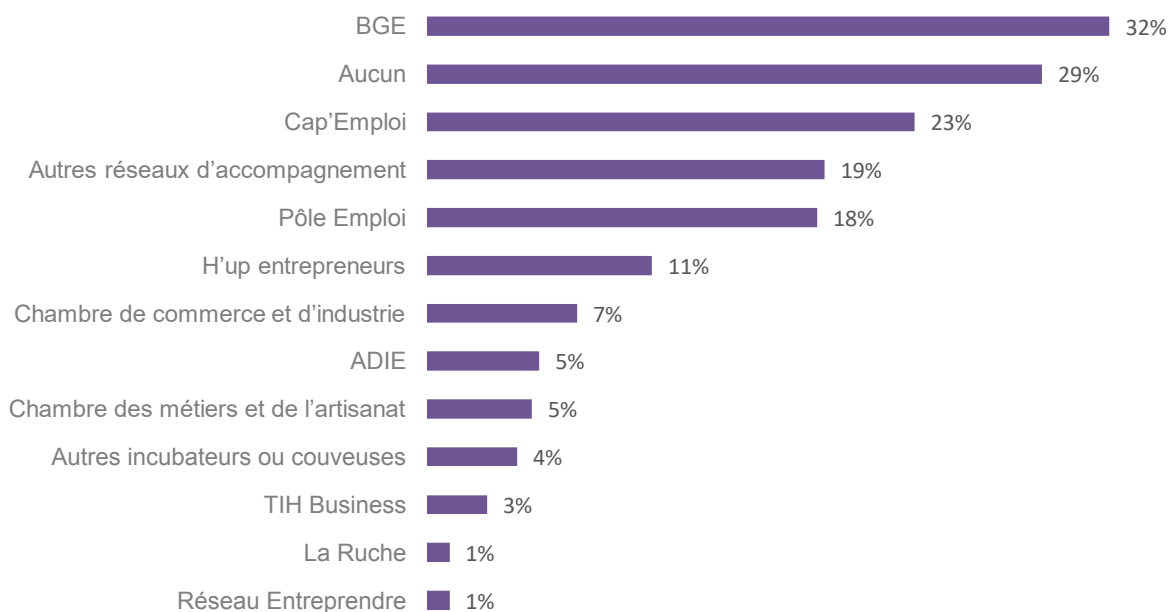


Figure 47 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 283 répondants

Parmi les 29% de travailleurs indépendants n'ayant pas été accompagnés pour la création de leur entreprise, pour certains, cela relevait d'un choix : « *Je connais tous les opérateurs. Pour ma part, c'est donc un choix que de pas avoir été accompagné dans la création de mon entreprise* ». (Entrepreneur atteint de surdité). Mais pour la plupart, c'est par méconnaissance des organismes existants : « *Je suis suivi par le pôle emploi, mais ils ne m'ont jamais parlé de Cap'emploi ou de l'AGEFIPH* » (entrepreneur avec une maladie invalidante) ; « *Je n'ai pas du tout été accompagné malheureusement, beaucoup de système D. J'ai demandé l'ACCRES lors de ma première création d'entreprise. C'est la seule aide dont j'ai bénéficié, je ne suis pas au courant s'il en existe d'autres...* » (entrepreneur avec des troubles du spectre autistique).

Les indépendants ayant été accompagnés pour la création de leur activité pouvaient leur donner une note de 1 à 10 en fonction de leur niveau de satisfaction. **Les indépendants sont plutôt satisfaits de leur accompagnement puisqu'en moyenne, ils donnent une note de 6,5 sur 10.** Cependant, les répondants avaient la possibilité de cocher plusieurs organismes. La note était donc une note collective.

Des indépendants isolés et en quête de soutien

2. Des besoins en accompagnement pour le plan de financement initial

45% des indépendants en situation de handicap n'a pas été accompagné sur leur plan de financement initial :

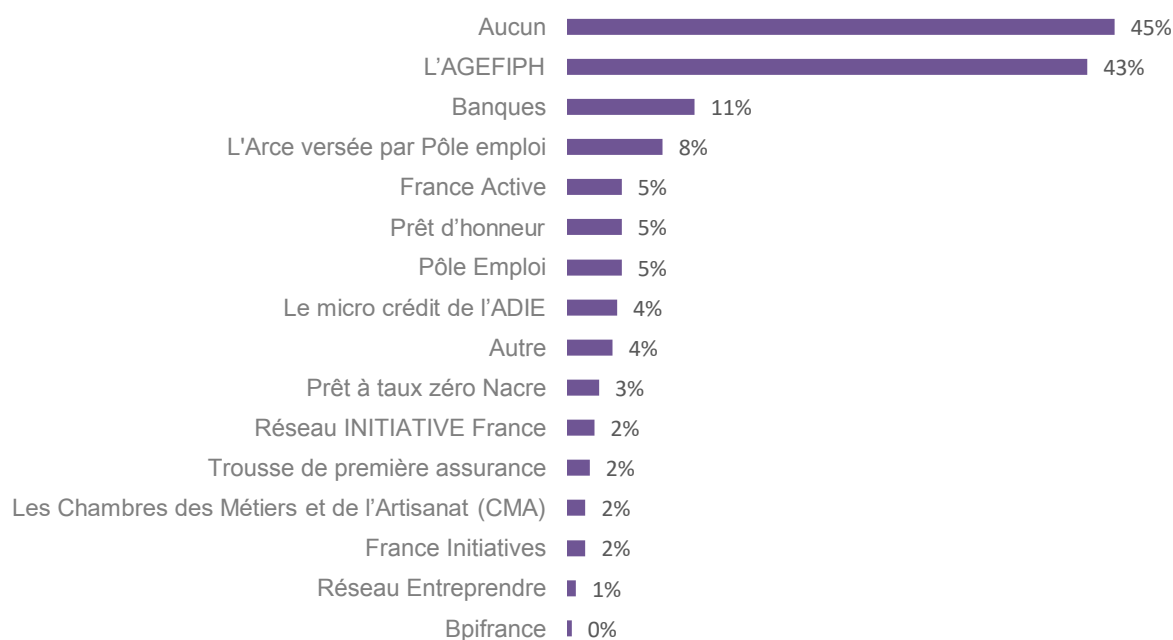


Figure 48 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 266 répondants

Là encore pour certains, le fait de ne pas être accompagnés relevait d'un choix : « *J'ai voulu faire ça rapidement et je ne voulais pas faire de business plan. J'ai donc préféré ne pas faire de demande à l'AGEFIPH. Je ne pouvais pas me permettre d'attendre, il fallait que je travaille de suite et que je gagne de l'argent.* » (Entrepreneur présentant des troubles DYS). Pour d'autres, c'est par méconnaissances des dispositifs existants : « *On ne m'a jamais parlé de l'aide de l'AGEFIPH pour financer le matériel. J'ai fait moi-même l'aménagement de poste* » (Entrepreneur ayant une maladie invalidante). Certains TIH se privent de ces aides au financement initial à cause de la lourdeur administratives qu'elles demandent « *Une personne que j'ai rencontrée chez h'up a monté un dossier de subvention AGEFIPH pour créer son entreprise : il s'est pris la tête avec le dossier ! Moi je n'ai pas envie de me prendre la tête, c'est déjà assez compliqué comme ça* » (entrepreneur présentant un handicap cognitif)

En moyenne les répondants donne une note de **6,1 sur 10** à ces accompagnements.

Des indépendants isolés et en quête de soutien

3. Les difficultés d'accès aux dispositifs d'accompagnement

Près d'un entrepreneur handicapé sur 2 déclare avoir rencontré des difficultés pour accéder aux dispositifs d'accompagnement :

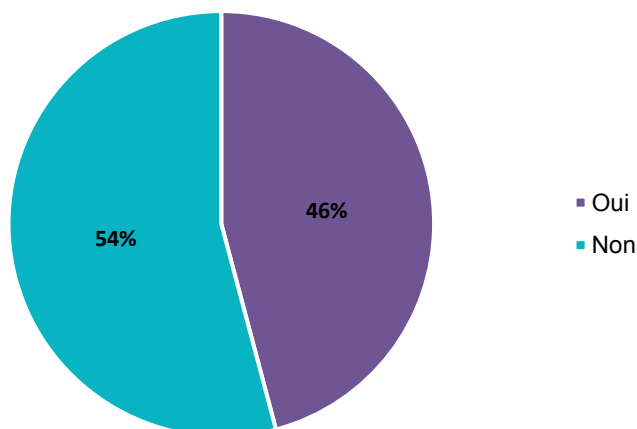


Figure 49 : Enquête TIH : qui sont-ils et comment favoriser leur réussite professionnelle ? – Base 290 répondants

L'enquête menée auprès des indépendants en situation de handicap relève plusieurs difficultés :

- **Le manque de connaissances et de visibilité des différents acteurs** (33% des réponses) et l'obtention **d'une réponse inadaptée au regard du projet** (32% des réponses) sont les raisons prédominantes à ces difficultés : *« Ils ont décortiqué mon CV. Ils ont surtout pointé du doigt ma fragilité émotionnelle et mon handicap psychique. Ils pensaient que j'aurais du mal à trouver un financement et que pour être crédible faut que je sois associée à quelqu'un qui ne soit pas TIH sauf que faut que je trouve quelqu'un de confiance »* (entrepreneur avec un handicap psychique).
- **Le manque de réactivité** (27% des réponses) de la part des services d'accompagnement et notamment lorsqu'il s'agit d'organismes généralistes, autrement dit non spécialisés sur l'accompagnement des travailleurs indépendants ou sur l'accompagnement des personnes handicapées : *« J'ai été accompagné par la BGE pour bénéficier d'une aide de l'AGEFIPH à la création d'entreprise. C'est l'ADIE qui m'a orienté vers BGE car Pole emploi ne connaissait pas AGEFIPH. Il faut prendre les rames et ramer tout le temps. »* (Entrepreneur présentant un handicap cognitif)

Des indépendants isolés et en quête de soutien

- **Une information confuse de la part des organismes**
 - « Il est très difficile d'obtenir des réponses à mes questions claires et précises »⁷⁷.
 - « Pas de souplesse et pas très claire l'info »⁷⁸
 - « Ils s'en foutent »⁷⁹
 - « Il a fallu se battre avec cap emploi pour accéder à la BGE et à l'ADIL. Ils sont nuls (Cap'emploi) pour la création d'entreprise, ça ne les intéresse pas »⁸⁰

- **La centralisation des dispositifs d'accompagnement :**
 - « Tout est souvent à Paris alors que je ne peux pas m'y déplacer (je suis à Orléans) »⁸¹
 - « J'ai déjà été accompagné par h'up, c'était par internet car ils n'ont pas d'antenne en Bretagne. Mais j'ai besoin du contact physique. Je les avais sollicités pour faire évoluer mon entreprise pour la comptabilité et ma production un peu faible. Le coach m'a aidé un peu ». (Entrepreneur en situation de handicap psychique)

- **Des freins bureaucratiques :** « Absence de transfert de mon dossier MDPH 33, j'ai fait 4 demandes sans succès »⁸²

- **Des difficultés liées à l'administration :**
 - « Des difficultés pour monter les dossiers »⁸³
 - « Trop de formulaires à remplir »⁸⁴
 - « Je n'ai pas rempli correctement mes papiers donc je n'ai pas de droit ouvert ni de chômage ni rien pour l'instant ». (Entrepreneur présentant un handicap cognitif)

- **Des freins liés à l'état de santé :**
 - « Impossible de bénéficier d'un emprunt via l'ADIE car justement j'étais travailleur handicapé et que la banque partenaire refusait de me couvrir sans que je remplisse un questionnaire sur mes antécédents médicaux »⁸⁵
 - « Une impossibilité d'emprunter pour financer le développement de mon entreprise à cause de mon statut d'ancienne malade »⁸⁶

⁷⁷ Verbatim issu du questionnaire

⁷⁸ Verbatim issu du questionnaire

⁷⁹ Verbatim issu du questionnaire

⁸⁰ Verbatim issu du questionnaire

⁸¹ Verbatim issu du questionnaire

⁸² Verbatim issu du questionnaire

⁸³ Verbatim issu du questionnaire

⁸⁴ Verbatim issu du questionnaire

⁸⁵ Verbatim issu du questionnaire

⁸⁶ Verbatim issu du questionnaire

Des indépendants isolés et en quête de soutien

Toutefois, les entretiens montrent également **des parcours d'accompagnement réussis** :

« Je me suis d'abord dirigé vers Pôle emploi, lesquels mon dirigé vers Cap emploi, puis vers une antenne de la BGE « TEC GE COOP ». Ces derniers m'ont accompagné dans la rédaction de mon business plan et ils m'ont aussi aidé pour monter le dossier AGEFIPH. Je vois une conseillère deux fois par an : on fait le point sur mon chiffre d'affaire, son évolution, comment fonctionne mes relations avec ma clientèle, le pourcentage qu'un client peut me rapporter etc. Elle me donne des conseils, et si j'ai des questions je peux lui demander ! Grâce aux différents accompagnements que j'ai pu avoir, j'ai pu bénéficier d'un crédit de 4 000 euros à taux zéro (Initiative France) pour ma trésorerie d'investissement et de 5000 euros de l'AGEFIPH ! » (Entrepreneur avec un IMC).

« Avec ma collaboratrice, nous avons eu beaucoup d'interlocuteurs pour monter notre dossier lors de la création de notre entreprise : tout d'abord la BGE, c'est elle qui nous a aidé à monter notre dossier AGEFIPH. Puis Initiative France, nous avons obtenu une prime à la création d'entreprise dans le digital. Mais heureusement qu'on était deux car on a dû frapper à pleins de portes avant d'arriver à eux et c'est beaucoup d'administratif donc un gros boulot de préparation. » (Personne avec une maladie invalidante)

Conclusion

À partir des entretiens réalisés avec les travailleurs indépendants en situation de handicap et des réponses au questionnaire, l'étude permet de faire un premier état des lieux de leurs besoins non couverts et de leurs attentes. Parmi les principaux besoins identifiés et pour lesquels les réponses sont insuffisantes, nous pouvons souligner :

- Le besoin de soutien spécifique par des dispositifs adaptés et compétents dès l'obtention de la reconnaissance du handicap et/ou lors la création de l'entreprise et dans ses premiers mois de fonctionnement.
- L'importance du réseau afin de pouvoir échanger avec ses pairs sur les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées ou toute autre information en lien avec l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap. L'isolement lié au fait même d'être entrepreneur est bien souvent accentué par la situation de handicap, ce qui montre un besoin significatif d'être entouré et accompagné.
- La simplification et la personnalisation des aides au cas par cas en fonction de la singularité de chaque situation : cela concerne aussi bien les aides techniques, les aides financières, les assurances et les prêts bancaire.
- Une meilleure reconnaissance auprès des entreprises en tant que professionnel compétent dans son domaine d'expertise, et non uniquement en tant que personne handicapée pouvant faire réduire la contribution AGEFIPH.

Ainsi, les travailleurs indépendants handicapés sont de plus en plus confrontés à ces besoins non couverts et aux attentes légitimes qui expriment le manque de solution et le sentiment de solitude. A leur niveau, certains dispositifs spécifiques à l'accompagnement des TIH apportent déjà des réponses mais qui restent aujourd'hui insuffisantes au regard de l'ensemble des besoins.

Les 5 pistes d'amélioration

L'accompagnement des travailleurs indépendants handicapés pourrait être amélioré et renforcé en leur donnant des moyens et des outils supplémentaires pour accroître leur développement. C'est dans cette perspective notamment que des propositions ont été formulées et discutées lors des focus group. Les différents leviers d'amélioration qui se dégagent, ont été regroupés en 5 thèmes :

1. RENDRE LES RESEAUX EXISTANTS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS PLUS VISIBLES

Décentraliser les structures d'accompagnements existantes spécifiques aux TIH, sur tous les territoires

Il existe encore très peu de structures d'accompagnement spécialisées dans l'accompagnement des travailleurs indépendants handicapés. Et lorsqu'elles existent, elles restent encore trop centralisées au sein des grandes métropoles ou en zone urbaine : *« il faudrait une aide telle que propose l'association h'up mais sur toute la France. Je réside à Rennes et je n'ai pas eu la possibilité d'avoir un contact direct avec leurs prestations ! Le coaching s'est fait par vidéo sur Internet et je n'ai pu rencontrer les personnes de ce réseau »* ; *« il faudrait une meilleure diffusion de l'information, au plus près du terrain. Les réseaux d'accompagnement ne sont pas présents partout et les relais d'information manquent sur beaucoup de territoires »*.

Communiquer auprès des TIH sur les dispositifs et aides existantes, et sur les tenants et aboutissants liés à l'entrepreneuriat

Les indépendants en situation de handicap expriment leur mécontentement face aux difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir des informations sur les aides et dispositifs existants : *« c'est un parcours du combattant pour avoir des informations. Il faut vraiment être très motivé, persévérant pour arriver à ses fins »* ; *« J'ai eu beaucoup de mal à avoir des réponses des administrations car les organismes se rejettent tous la balle donc on est très mal orienté et informé. »* De plus, il semble y avoir une confusion et une méconnaissance des missions et compétences de chacun : *« On ne sait pas qui fait quoi MDPH, CAP EMPLOI, PÔLE EMPLOI etc. »*. Enfin, les indépendants pointent le manque d'information sur le statut de TIH : *« Doit-on le mettre en avant ? si oui comment ? auprès de qui ? »*

Pour répondre à ces difficultés, les entrepreneurs émettent plusieurs propositions d'amélioration :

- Renforcer l'information sur les droits en tant que travailleur handicapé, et sur les dispositifs d'accompagnement et réglementaire spécifiques aux TIH : il s'agit ici de mieux informer les TIH sur tous les tenants et les aboutissants liés à l'entrepreneuriat : les différents statuts possibles en fonction de l'activité, l'aspect juridique, financier, etc.

Les 5 pistes d'amélioration

- Dédier une cellule pour les créateurs d'entreprise en situation de handicap : il pourrait s'agir de créer un guichet unique qui permette d'appuyer les TIH dès le début de leur volonté d'entreprendre, et ce tout au long de la période de création.
- Créer un guide à destination des TIH avec les aides et organismes d'accompagnements : les indépendants souhaiteraient être informés, dès l'obtention de leur RQTH, des différentes aides et dispositifs qu'ils peuvent solliciter.
- Créer un lieu d'échange entre les TIH et l'écosystème : il s'agit ici pour les indépendants en situation de handicap de trouver les bons acteurs par rapport à leur projet.
- Mieux communiquer sur le statut de TIH : savoir comment communiquer et auprès de qui, adopter le bon langage, connaître le mode de calcul des entreprises dans le calcul des unités bénéficiaires en cas de sous-traitance.

2. RENFORCER ET AMPLIFIER L'ANIMATION DU RESEAU D'ENTREPRENEURS TIH

Bien souvent, entrepreneuriat rime avec solitude. Cette solitude est accentuée lorsque s'ajoute le handicap. Pour répondre à cette difficulté de l'isolement, les entrepreneurs ont besoin de se constituer un réseau : « *Si je reste seule je n'avance pas alors que si je fais partie d'un réseau j'avance mieux. « Resauté » me convient et me fait avancer et me donne l'énergie* » ; « *Le nerf de la guerre c'est le réseau dans tout ce que vous faite* ». Les travailleurs indépendants en situation de handicap ont suggéré plusieurs propositions d'amélioration :

Mettre en place des groupes d'échanges et d'entraide entre travailleurs indépendants, handicapés ou non

Il s'agirait de partager son expérience de l'entrepreneuriat, d'échanger autour des bonnes pratiques : « *il faut se servir de certains projets pour adapter les choses et pas que chacun le fasse dans son coin et devoir tout rechercher et tout réinventer. J'ai rencontré des personnes paraplégiques qui pensait que leur vie professionnelle était foutue. Je leur ai dit ce que je faisais, ils n'en revenaient pas !* ». Certaines associations comme h'up mettent déjà en place des groupes d'échanges de bonnes pratiques entre les TIH afin de favoriser la mise en réseau. Toutefois, ce type d'actions restent encore trop peu développées sur les territoires.

Les 5 pistes d'amélioration

Mutualiser les compétences des travailleurs indépendants souhaitant créer leur entreprise

Il s'agit de créer un noyau de compétences autour des travailleurs indépendants pour faire éclore leur projet : « *Un créateur est tout seul. Il est très spécialisé dans son domaine mais il ne connaît pas forcément les autres domaines. Par exemple, s'il est technicien, il ne connaît pas forcément le droit, la compta, ou l'aspect commercial. Or, il a besoin de toutes ces compétences pour créer son business et faire décoller son affaire. L'idée serait donc de réunir autour de son projet des personnes qui ont des compétences complémentaires aux siennes pour compléter ses lacunes* »⁸⁷. En mutualisant les compétences de chacun, cela pourrait permettre d'apporter une aide concrète aux entrepreneurs, en complément d'une formation.

Cette mutualisation des compétences autour d'un projet pourrait également se faire avec des étudiants : « *Il faudrait une synergie entre étudiants et entrepreneurs handicapés : cela permettrait de challenger le savoir-faire des étudiants car ils connaissent bien les aspects techniques et nous on peut rendre leurs connaissances concrètes, les mettre en pratique sur un projet réel* »⁸⁸

3. SENSIBILISER LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES ET RENDRE LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PLUS INCLUSIFS, ACCESSIBLES ET REACTIFS

Sensibiliser l'opinion publique

Pour favoriser et faciliter l'entrepreneuriat des personnes handicapées, il convient avant tout de continuer les efforts relatifs à la déstigmatisation du handicap. Et ce, dès le plus jeune âge : « *Je suis sourd profond. Il faudrait que la langue des signes française que j'enseigne soit accessible à tous, petits et grands avec un énorme travail de sensibilisation pour comprendre la surdité et élargir nos possibilités de travail et de reconnaissance* ».

Selon les travailleurs indépendants interrogés dans le cadre de cette étude, il y a encore un travail important à faire pour changer les représentations sur les personnes en situation de handicap : « *A l'école on me disait que je travaillerai dans un bureau. On part trop du principe que ce n'est pas possible. On met le handicap au milieu de la table et on se demande ce qu'on peut faire avec ça. Alors que c'est la personne qu'il faut mettre au milieu de la table. Sinon on se ferme des portes directes ! Ce qui définit une personne ce n'est pas son handicap où sa maladie, mais ses compétences et ses possibilités : il faut changer les mentalités.* » En d'autres termes, il s'agit de donner les moyens à la société de mieux comprendre le handicap afin d'en avoir une image différente. C'est en ayant une image différente et plus positive des personnes

⁸⁷ Verbatim issu des entretiens individuels

⁸⁸ Verbatim issu des entretiens individuels

Les 5 pistes d'amélioration

handicapées que ces dernières auront une meilleure image d'elles-mêmes, de leurs possibilités et de leur capacité, notamment en termes d'entrepreneuriat.

Sensibiliser et communiquer auprès des entreprises sur la possibilité de faire appel à des TIH

Malgré les évolutions législatives récentes en faveur des travailleurs indépendants handicapés, ces derniers restent encore « les oubliés » du secteur : « *les entreprises acheteuses devraient faire davantage appel aux TIH. Nous sommes systématiquement oubliés du discours de nos politiques et des entreprises. Les missions handicap RH des entreprises existent pour les salariés handicapés mais pas pour la sous-traitance.* » Ainsi, les TIH souhaiteraient qu'il y ait une meilleure communication auprès des entreprises, sur la possibilité de sous-traiter aux TIH, sur les dispositifs de compensation des handicaps et sur les intérêts fiscaux à faire appel à eux.

Outre cette communication, les travailleurs indépendants souhaitent revaloriser l'image des TIH auprès des entreprises en communiquant par exemple sur des réussites de partenariats entreprise/TIH : « *il faut ouvrir les esprits pour faire disparaître ou amoindrir les préjugés.* ». Pour aller dans ce sens, il pourrait s'agir de réaliser des « Duo Day » comme il en existe déjà pour mettre en lien des employeurs et des salariés, mais cette fois ci avec des entreprises et des TIH.

Enfin, il existe déjà des plateformes mettant en lien les travailleurs indépendants handicapés et les entreprises telles que TIH Business ou encore l'annuaire HANDECO. Toutefois, ces dispositifs restent encore assez méconnus des entreprises et des personnes handicapées.

Sensibiliser et communiquer auprès des acteurs et structures d'accompagnement non spécialisées dans l'accompagnement des TIH

Les personnes interrogées au cours de cette étude ont largement soulevé cette problématique liée à la méconnaissance des dispositifs existants et plus généralement, à la méconnaissance du handicap :

- « *Que pôle emploi, Cap emploi soient au courant des aides ou dispositifs qui existent pour les TIH* »
- « *Former et informer les acteurs qui sont en contact direct avec les TIH. Il y a aussi un manque de volonté et d'accompagnement.* »
- « *Il serait bien d'avoir un service avec du personnel connaissant le handicap* »
- « *Une meilleure formation des organismes d'accompagnement à l'entrepreneuriat au handicap psychique en particulier et au handicap en général* »

Les 5 pistes d'amélioration

- « *Que l'on soit mieux considérés, pas mis de côté, que des personnes qui connaissent les difficultés des personnes handicapées se retrouvent dans les services d'accompagnement* »

4. DEVELOPPER DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES AUX TIH

Permettre l'accès à l'entrepreneuriat dès la période de salariat

Les TIH soulèvent le fait qu'entreprendre des démarches de création d'entreprise en étant encore salarié est sécurisant. En effet, le salariat offre des avantages tels qu'une mutuelle et une assurance à moindre coût, et bien sûr un salaire. Or, pour être accompagné dans la création de son entreprise et obtenir certaines aides, la réglementation oblige la personne concernée à obtenir le statut de chômeur : « *c'est dommage et ce n'est pas sécurisant.* » Cette contrainte est la même pour tous les travailleurs indépendants, qu'ils soient ou non en situation de handicap. Toutefois, une différence de taille subsiste : « *les aides pour les TIH étant plus nombreuses du fait d'être en situation de handicap, elles prennent également plus de temps à obtenir. Et bien souvent, elles sont indispensables au créateur pour démarrer son activité. C'est donc une grosse prise de risque, d'autant que c'est un vrai parcours du combattant pour les trouver car il faut rentrer dans la bonne case* ». Faisant état de ces constats, les TIH souhaiteraient davantage de sécurisation durant cette transition du statut de salariat au statut d'entrepreneur : « *il faudrait rendre accessible l'accompagnement à la création d'entreprise aux salariés* » ; « *Tant que j'étais en CDI, je me heurtais sans cesse à ces réponses : il faut attendre d'être au chômage ! du coup cela fait perdre 6 mois d'accompagnement sur mes deux ans de chômage, c'est dommage.* »

Proposer de nouvelles solutions de prêts bancaires et d'assurances

Qu'il s'agisse de prêts bancaires ou de couvertures assurances dans le cadre de la protection sociale, le constat est le même : cela coûte très cher aux entrepreneurs en situation de handicap : « *Je paye une assurance en tant qu'entrepreneur mais ça me coûte très cher. Les taux sont 2 à 3 fois plus élevés.* » Alors que le prêt bancaire s'avère être parfois indispensable à la création de certaines activités (celles qui demandent une part d'investissement initiale), il existe indéniablement une discrimination de la part des banques et des assurances sur l'état de santé du demandeur : « *il est presque impossible d'obtenir la même couverture d'assurance et les mêmes conditions tarifaires que les personnes valides* ». Pire encore, pour certains, cela peut compromettre tout leur projet : « *le dossier de financement peut échouer faute d'assurance* ». Le risque ici pour les banques est le potentiel non-remboursement du prêt. La Convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) permet aux personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé d'avoir plus facilement accès à un prêt. Cette convention a permis de créer un « droit à l'oubli », afin qu'une personne, après une ou plusieurs années de rémission d'un cancer ou autre maladie grave, puisse obtenir le même accès à un prêt que n'importe qui. Toutefois, cette convention ne concerne pas les personnes en

Les 5 pistes d'amélioration

situation d'invalidité, ou de tout autre handicap, et elle est soumise à d'autres conditions (âge, plafond du montant du crédit etc.).

Autre constat fait par les entrepreneurs en situation de handicap : la seule assurance mise en place spécifiquement pour les TIH et prise en charge par l'AGEFIPH (la trousse 1ère assurance des Entrepreneurs de la Cite) comporte de nombreux critères, parfois ubuesques : « *un des critères est de ne pas avoir eu d'arrêt de travail pendant deux ans... c'est juste incohérent par rapport au public auquel s'adresse cette assurance. Même pour une personne valide c'est compliqué d'avoir aucun arrêt de travail pendant 2 ans, alors une personne qui a justement des problèmes de santé... Pour moi c'est un faux dispositif, et on nous renvoi encore à notre condition* ». Enfin, cette trousse de première assurance comprend également une condition sur la nature de l'activité : « *tous les métiers ne sont pas concernés. Par exemple moi en tant que sociologue je n'y ait pas droit.* »

Certaines assurances provenant de groupes privés peuvent aussi proposer des offres en direction des travailleurs indépendants handicapés. Mais dans le détail, on y retrouve des conditions incompatibles avec le public visé (par exemple le non cumul avec certaines aides pour les personnes handicapées).

Face à ces difficultés, certains entrepreneurs se retrouvent sans assurance santé : « *je n'ai pas de prévoyance santé donc pas de mutuelle. Je n'ai pas les moyens de m'en payer une et je ne trouve personne pour m'assurer à cause de mon état de santé. S'il m'arrive un truc ça va être compliqué.* » D'autres ont choisi de cumuler leur activité indépendante avec un emploi salarié : « *c'est un job qui ne m'intéresse pas mais ça me permet de faire un crédit pour acheter mon appartement* ».

Pour répondre aux besoins des travailleurs indépendants en situation de handicap en termes de protection sociale, le législateur semble être le plus compétent afin de contraindre les organismes bancaires et assurantiers à proposer des produits réellement inclusifs (et donc adaptés au public visé). En effet, les TIH souhaitent avoir accès à une couverture sociale adaptée qui permette de compenser la perte financière lors des arrêts dus à leur état de santé : « *un handicap peut varier et nous rendre indisposé, impossible à travailler, et nous n'avons pas de congés payés* ». Afin de construire une réponse qui réponde à la fois aux besoins des TIH mais aussi qui puisse être réalisable ne terme de risque, il pourrait s'agir de co-construire ce nouveau produit pour les TIH avec les groupes de protection sociale et les personnes concernées : « *La co-construction pourrait être un bon moyen pour faire un produit qui correspond aux différentes parties car ce n'est pas le tout d'assurer, il faut aussi être capable de couvrir financièrement quand le risque arrive.* »

Réformer les charges sociales pour compenser le surcoût du handicap

Les entrepreneurs font le constat que, aujourd'hui, les dons et subventions obtenus grâce à des concours sur l'entreprenariat et le handicap sont taxés sur le chiffre

Les 5 pistes d'amélioration

d'affaire : *« on se démène pour trouver des fonds pour financer le surcoût lié au handicap ou pour démarrer notre entreprise et on se fait taxer ! Il faut arrêter ça. »*. Les entrepreneurs proposent un allègement voire une exonération des charges sociales afin de compenser les dépenses liées au surcoût du handicap.

Favoriser le cas par cas dans l'accès aux aides techniques et financières

Le constat fait ici par les entrepreneurs interrogés concerne la généralisation des aides et des dispositifs mis en place pour compenser le handicap. Or, chaque personne, chaque handicap est différent et nécessite une personnalisation : *« Il faut toujours rentrer dans des cases, le système n'est pas assez personnalisé. A l'AGEFIPH par exemple le montant est plafonné mais adapté une voiture et un tracteur ce n'est pas le même prix et pourtant c'est même plafond ! »* ; *« Les aides, les fonds ne sont proposés que sur des critères restrictifs, avec une longueur pour répondre et monter un dossier. »*

Pour répondre à cette problématique, les entrepreneurs souhaitent une plus grande souplesse dans l'octroi de certaines aides, en favorisant le cas par cas en fonction de chaque situation et en supprimant certaines conditions parfois incohérentes ou inadaptées au public destinataire : *« Il faut créer des aides spécifiques qui puissent s'adapter au handicap de chaque personne. Je suis dans l'incapacité de conduire et je n'ai cependant droit à aucune aide pour compenser cette difficulté. »* ; *« Il faut un accompagnement mieux adapté à la situation de handicap, en arrêtant d'essayer de nous faire rentrer dans des cases. La réglementation est parfois incohérente : par exemple on m'oblige à avoir le permis poids lourd, mais vu mon handicap la réglementation m'empêche de passer ce permis, même avec des adaptations ! »*.

Proposer une aide pour les démarches administratives lors de la création de l'entreprise

Les entrepreneurs regrettent la lourdeur administrative affiliée aux demandes d'aides pour la création d'entreprise : les demandes de justificatifs sont nombreuses, les temps de traitement des dossiers sont longs, et parfois les informations manquent de clarté. Si cette difficulté semble être identique pour tous les entrepreneurs, s'ajoute à cela les demandes d'aide pour compenser le handicap.

Pour répondre à cette difficulté, les TIH émettent plusieurs propositions d'amélioration :

- La mise en place un assouplissement et un allègement des documents administratifs lors de la création de l'entreprise.
- La mise en place d'un référent au sein d'un organisme dédié à l'accompagnement des créateurs d'entreprise afin de pouvoir suivre la personne dans ses démarches et dans ses demandes administratives : *« j'ai des troubles DYS donc l'administratif c'est très compliqué pour moi. Il faudrait*

Des indépendants isolés et en quête de soutien

un vrai accompagnement avec une personne qui nous aide à comprendre tout ça. ».

- La mise en accessibilité des documents administratifs aux différents types de handicap : *« les documents sont écrits en tout petits. Normalement Cap'emploi devrait m'aider mais ils n'ont pas le temps. »*
- La mise en place d'un portail Web : *« Pour une personne comme moi qui a un problème avec le contact direct (troubles autistiques), et pour qui il est délicat de gérer l'administratif, avoir un portail web qui explique bien, nous prend par la main par exemple avec l'AAH pour avoir des aides pour notre activité, cela simplifierait beaucoup de choses. Mes seuls contacts avec l'URSSAF ce sont des lettres de menaces de leur part si j'ai oublié d'une semaine de payer quelque chose. C'est terrible pour une personne autiste de recevoir ce genre de courrier sans explications, de n'avoir aucun interlocuteur. Parfois, l'état ne se rend pas compte de la violence qu'il exerce sur des personnes déjà fragilisées par la vie. »*

5. CONTINUER A SIMPLIFIER LE PARCOURS DES ENTREPRENEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Améliorer et renforcer l'accompagnement des TIH par des accompagnements personnalisés et plus réguliers

Les travailleurs indépendants en situation de handicap souhaitent bénéficier d'accompagnements plus personnalisés et plus réguliers :

- *« Des entretiens plus réguliers avec les structures d'accompagnement, des référents disponibles au sein des structures d'accompagnement : ils courent tous et de fait, chaque rendez-vous doit être très rapide donc bien souvent inefficaces. Du coup la mise en place du projet traine »*
- *« Avoir un suivi régulier la première année et qui pourrait nous suivre après la création car après on est un peu abandonné à nous même »*
- *« Une meilleure écoute sur les besoins lors de la création de l'activité »*

Apporter une meilleure visibilité aux offres de formation et faciliter leurs accès

- Faciliter l'accès aux formations qualifiantes
- Faciliter à la formation sur la création d'entreprise et sur la stratégie commerciale. Comment trouver une solution commerciale, trouver de nouveaux clients ? comment communiquer sur son projet ?

Développer le parrainage avec des grandes entreprises et le tutorat/mentorat avec des autoentrepreneurs

Une des plus grandes difficultés des indépendants handicapés est de créer son portefeuille de client, de communiquer sur son entreprise afin d'accroître son chiffre

Des indépendants isolés et en quête de soutien

d'affaires. Pour répondre à cette difficulté, les entrepreneurs ont proposé deux pistes d'amélioration pouvant être complémentaires :

- La première serait de créer un système de parrainage entre TIH et grandes entreprises : *« si Renault communique sur vous ou si vous dite que vous travaillez avec Renault, ça permet de valider une certaine expertise dans le domaine de l'automobile ! Si on n'est personne les gens s'en foutent et les portent restent fermées. Alors que si on vient sous le label d'une grande entreprise, ça peut tout changer ! C'est la notoriété qui va faire décollée une entreprise ! »*
- La seconde piste d'amélioration serait de mettre en place un système de tutorat avec des entrepreneurs (en situation de handicap ou non) : *« Il faut aller rencontrer les autoentrepreneurs dans leur environnement : ils seront plus à même de conseiller que les structures d'accompagnement »* ; *« Avoir un référent, un mentor disponible pour développer mon entreprise pour répondre à toutes mes questions, pour être accompagné dans la recherche de clients. »*

Bibliographie

AGEFIPH, « La pérennisation des entreprises créées par les personnes handicapées avec le soutien de l'AGEFIPH »

AGEFIPH, observatoire de l'emploi et du handicap, tableau de bord national, emploi et chômage des personnes handicapées, juin 2020

AGEFIPH, Tableau de bord national, Juin 2020

Cahier du CCAH n°8, L'entrepreneuriat, nouvelle piste d'emploi des personnes en situation de handicap, septembre 2018

DARES, Entreprises et handicap, les modalités de mise en œuvre de l'OETH, 2015

Enquête Handicap-Santé, Insee

Emploi chômage revenu du travail, Collection Insee Référence, édition 2020

Fondation travailler autrement, « Les travailleurs indépendants : Identités, Perceptions et Besoins » ; Opinion Way, Octobre 2018

Observatoire de la fondation Malakoff Médéric handicap les entreprises et l'emploi des personnes handicapées : de l'obligation à l'inclusion, étude documentaire 2005-2015, mai 2015

Sites internet visités :

<http://www.initiative-france.fr>

<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/prest-nacre/>

<https://tih-business.fr>

<https://www.entrepreneursdelacite.org/section/actions/la-micro-assurance/>

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-creation-dentreprise>

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-humaine-la-compensation-du-handicap>

<https://www.adie.org/pour-creer-ou-developper-mon-entreprise/>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/je-creereprends-une-entreprise/les-aides-financieres-creation-d/aide-a-la-reprise-et-a-la-creati.html>

<https://www.bge.asso.fr>

https://www.agefiph.fr/aides-handicap/appui-et-accompagnement-cap-emploi?gclid=CjwKCAjw19z6BRAYEiwAmo64LV5TcHhBqVmybHgryfTaUTGAKLmu9wHgJgLvKb9wtuK-zOjXDUKCtxoCvogQAvD_BwE

<https://www.cci.fr/web/creation-d-entreprise>

<https://www.franceactive.org>

Annexes

Annexe 1 : grille d'entretien

- 1) Pouvez-vous vous présenter et me raconter dans quelles circonstances vous avez fait le choix de l'entrepreneuriat ?
- 2) Quel était votre parcours professionnel ainsi que votre formation avant de vous lancer dans l'entrepreneuriat ?
- 3) Combien d'entreprises avez-vous créées au cours de votre vie professionnelle ?
- 4) Est-ce qu'il y a des exemples, des personnes autour de vous, qui vous ont influencé ou qui vous ont servi de modèle ?
- 5) Avez-vous été accompagné lors de la création de votre activité ? Si oui, qu'en avez-vous pensé ?
- 6) Quelles sont les aides que vous avez sollicitées ou dont vous avez bénéficiées pour la création de votre activité ?
- 7) Quelle perception avez-vous de la façon dont vous conciliez votre situation de handicap et votre vie d'entrepreneur ? Dans quelle mesure votre handicap est-il un frein ou constitue-t-il des difficultés dans le développement de votre entreprise ?
- 8) Quelles sont les adaptations, les aménagements, les compensations auxquels vous avez recours ?
- 9) Selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait faire de plus ou de différent pour faciliter l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap ?

Annexes

Annexe 2 : Récapitulatif des entretiens

Genre	Age	Type de handicap	Parcours scolaire/formation	Expériences professionnelles salariales	Création de l'Entreprise	Statut	Secteur d'activité	Accompagnement
Homme	64 ans	Visuel	Ethnologue - Psychologue	Psychologue dans institutions de soin palliatifs, CDI tps plein	Créée en 2011, CA et revenu stable	Liberal puis micro-entreprise	Formation, enseignement	Aucun (par choix)
Femme	41 ans	Psychique	Licence histoire et BTS tourisme	plusieurs CDD dans un office du tourisme et bibliothèques	1ere micro-entreprise en 2009, la seconde en 2020	En cours	Culture et tourisme	Cap'emploi, Initi'active 95, club ARIHM, H'up, une couveuse
Femme	40 ans	Psychique	Deug en design d'objet	Aucune	Créée en 2004, CA bas et pas de revenu	Micro-entreprise	Activités récréatives	H'up et ADIE
Homme	60 ans	Cognitif (AVC)	Master Gestion des entreprises	Intérim puis CDDI puis CDI pour la même ESE en tant que crédit manager	1ere SARL créée en 1994 2nde entreprise créée en 2018, CA bas, pas de revenu	Portage salariale mais changement de statut en cours en SAS	Activités de services administratifs et de soutien	Aucun (par choix)
Femme	45 ans	Plurihandicap	DEUG AES	CDI au sein d'un gros groupe banque assurance pdt 15 ans	En cours	En cours	Digital/Numérique	Plusieurs incubateurs et H'hup,

Genre	Age	Type de handicap	Parcours scolaire/formation	Expériences professionnelles salariales	Création de l'Entreprise	Statut	Secteur d'activité	Accompagnement
Homme	25 ans	Handicap moteur (IMC)	BTS transport logistique	Salarié pendant 1 mois	Créée en 2018, CA en augmentation	SAS	Transport logistique	Pôle emploi, Cap emploi, Télgecop, AGEFIPH, Initiative France
Homme	60 ans	Plurihandicap	Niveau bac	Armée puis reconversion dans informatique, CDI chez AXA (3 ans) puis CDI ENEDIS (11 ans)	Créée en 2011, CA bas, pas de revenu	Micro-entreprise	Informatique	TIH Business
Homme	33 ans	TSA	Niveau bac + 5 (sciences sociales et de marketing à Paris descartes)	Plusieurs expériences notamment en CDI d'une durée de quelques mois	1ère entreprise, achat de parts d'une start-up puis création de la 2nde entreprise en 2019, CA stable, petit revenu cumulé avec AAH	Micro-entreprise	Communication digitale	Aucun
Femme	29 ans	DYS	Niveau Bac+5 programmation informatique	Plusieurs stages en entreprises + 1 CDD de 5 mois	Créée en 2018, CA bas et irrégulier, revenu très faible	Micro-entreprise	Informatique : accessibilité des sites internet	Aucun
Homme	50 ans	« Problèmes cardiaques »	Brevet d'Etat éducateur sportif	Aucune	1ere entreprise en 2007 (SARL) ; puis entreprise individuelle; puis en 2018 création SASU.	SASU	Commerce	Aucun

Annexes

Genre	Age	Type de handicap	Parcours scolaire/format ion	Expériences professionnelles salariales	Création de l'Entreprise	Statut	Secteur d'activité	Accompagnement
Femme	50 ans	DYS	Bac technique	Une vingtaine d'année de salariat des entreprises pharmaceutiques	Formatrice occasionnelle en 2010, 1 ^{ère} micro Ese en 2016, puis SASU en 2018	SASU	Enseignement /Conférences/ Développement personnel	ADIE
Femme	52 ans	Trauma crânien	Ecole de commerce : Sup de Co	10 ans de salariat à la société générale, bénévolat H'up	En cours	En cours	Coaching et accompagnement	Pôle emploi et CCI
Homme	40 ans	Handicap moteur (déchirement tendons coudes)	Bac professionnel	Salarié CDI dans un studio publicitaire pendant plusieurs années	Créée en 2005, CA en augmentation, revenu	Micro-entreprise puis Artiste Auteur en nom propre	Photographie	TIH Business
Femme	30 ans	Traumatisme crânien (accident équitation)	BTS communication des entreprises et un monitorat d'équitation	Quelques années en hôtesse d'accueil, conseillère en séjour	Créée en Novembre 2019	Entreprise Individuelle	Sophrologie	Pôle emploi, ADIE, BGE, AGEFIPH, CCI
Homme	55 ans	Handicap moteur	BTS gestion compta au Liban + formation coach de vie, consultant patrimoniale	Quelques années de salariat pour le groupe TOTAL	1 ^{ère} Ese en 1989 micro-entreprise puis SARL, puis EI. En parallèle, création 2 ^{ème} Ese (micro) en 2017, puis création 3 ^{ème} Ese en 2019	SARL (+ micro + EI)	Restauration + développement personnel/formation + publicité	AGEFIPH, CCI, Cap emploi

Genre	Age	Type de handicap	Parcours scolaire/formation	Expériences professionnelles salariales	Création de l'Entreprise	Statut	Secteur d'activité	Accompagnement
Homme	32 ans	Moteur (Myopathie)	BTS informatique + Licence gestion	Web Master en CDI tps plein	Créée en 2012, CA en augmentation, petit salaire	EURL	Secteur agricole	ACCRE, AGEFIPH, Fondation banque populaire, Rotarie Club, Cap emploi
Homme	32 ans	Crises d'épilepsie	CAP espace vert	Plusieurs CDD dans plusieurs domaines : boucherie, carrosserie, puis reconversion espace vert dans mairies	Créée en 2019	SASU	Assistance numérique	ADIE
Homme	50 ans	Déficient visuel	Formation en CRP l'utilisation d'un outil adapté	Aucune	Créée en 2014, CA bas, pas de revenu	Micro-entreprise	Accessibilité numérique et formation	Cap emploi, BGE, AGEFIPH, SAMETH, GIAA
Femme	43 ans	Handicap auditif	DESS en ressources humaines + formation continue en coaching professionnel	20 ans de salariat	Créée en 2016, CA en augmentation, revenu 1800 €	Microentreprise puis EI	Ressources Humaines et développement personnel	AGEFIPH
Femme	50 ans	Cancer	Master en éducation thérapeutique du patient et un DU de médiation en entreprise	Expériences salariales dans hôpitaux et entreprises pharmaceutiques	Création 1 ^{ère} Ese en 2010 (micro) puis création 2 ^{ème} Ese en 2019	Société (+ micro)	Digital learning	BGE, AGEFIPH, Initiative France

Annexes

Annexe 3 : Focus Groups

Le premier Focus group avait pour thématique principale : « Changer de regard sur les travailleurs indépendants handicapés ». Après un rapide tour de table, les participants étaient amenés à échanger autour des représentations et des préjugés qui existaient sur les entrepreneurs en situation de handicap :

1) Leur perception/ressentis sur les opportunités ou les freins de leur environnement vis à vis des TIH (clients, fournisseurs, partenaires, institutions etc.) : une perception différente en fonction des acteurs ?

2) D'après eux, quelles sont les plus grandes représentations/préjugés sur les TIH ?

Plusieurs thématiques ont ainsi pu être identifiées. L'objectif était de mettre en corrélation les préjugés sur les TIH et les résultats de l'étude afin de rompre les représentations :

- Thème 1 : la formation
- Thème 2 : le droit des personnes en situation de handicap
- Thème 3 : la création de l'activité
- Thème 4 : l'accompagnement
- Thème 5 : l'accès aux dispositifs

Le second focus group avait pour thématique principale : « Faciliter l'accès à l'entreprenariat ou permettre son maintien pour les TIH ». L'objectif de ce focus groups étaient d'échanger autour des recommandations de l'étude, de les approfondir afin de les rendre les plus concrètes et les plus précises possibles.

Quatre grandes préconisations ont ainsi pu faire l'objet d'échanges lors de ce focus groups :

- Communiquer et faciliter l'accès aux dispositifs et aides existants des TIH
- Accompagner et former les structures d'accompagnement non spécialisées à mieux prendre en compte et inclure les publics TIH
- Analyser et comprendre les besoins en protection sociale, complémentaire santé, retraites et assurantiels pour concevoir des dispositifs accessibles et adaptés aux TIH
- Favoriser et développer le parrainage avec des grandes entreprises comme vecteur de communication

Participants à l'étude

La fondation Malakoff Humanis Handicap

Créée en octobre 2013 afin de sceller l'engagement historique du Groupe Malakoff Humanis en faveur des personnes en situation de handicap, la Fondation d'entreprise Malakoff Humanis Handicap a notamment pour mission de favoriser l'accès à la santé et à l'emploi des personnes handicapées.

Depuis 2019, elle a étendu son champ d'action à l'accès au sport et à la culture.

Dédiée à 100 % au handicap, la Fondation soutient des projets innovants ayant pour objectif de rendre la société plus inclusive.

Elle a créé un observatoire de l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap. À partir du recensement de connaissances et de la production d'outils adaptés aux besoins des entreprises, l'observatoire a pour objectif de faire progresser le taux d'emploi des personnes en situation de handicap en menant des études en partenariat avec des associations ou avec des acteurs impliqués dans l'insertion professionnelles des personnes handicapées.

Site internet : <http://www.fondationhandicap-malakoffmederic.org/observatoire-de-emploi>

Le bureau d'études émiCité

Créé en 2013, émiCité est un bureau d'étude qui transfère des méthodologies et des concepts issus de la recherche en sciences humaines et sociales, auprès des professionnels et des services médico-sociaux, pour développer leur expertise et valoriser leurs savoir-faire. Spécialisé dans l'innovation sociale au service de l'autonomie des personnes vulnérables, les travaux menés par émiCité répondent à une double exigence : faire reconnaître les savoir-faire issus de l'expérience et comprendre les logiques d'usage.

Les différentes missions réalisées par le bureau d'étude et les travaux publiés sont accessibles sur le site : www.emicite.fr

L'association h'up entrepreneurs

Créé en 2008, l'association a pour mission de :

- Soutenir tous les entrepreneurs quand survient un handicap, pour maintenir leur entreprise en activité.
- Accompagner les créateurs et les entrepreneurs en situation de handicap avec une équipe de professionnels en activité pour éclairer leur démarche et accélérer leur succès.

Participants à l'étude

- Développer une communauté d'entrepreneurs pour faire émerger une vision innovante de l'entrepreneur handicapé et des solutions collectives (législatives, financières, de prévoyances...).

Site internet : <https://h-up.fr>

Les membres du Comité de Pilotage



Les auteurs remercient également l'ensemble des travailleurs indépendants en situation de handicap qui ont participé à l'étude.

Réalisation de l'étude et rédaction du rapport

Cécilia Lorant et Franck Guichet, bureau d'études émiCité

